

Mark Hunyadi

Déclaration universelle des droits de l'esprit humain

Une proposition

« Un goût véritable pour la beauté des fleurs ne naît pas dans une conscience close sur elle-même. Un tel goût reflète un monde dans lequel de belles fleurs ont déjà poussé et ont été appréciées pour leur beauté. »

John Dewey, *Nature humaine et conduite*, trad. de Bertrand Rougé, Paris, Gallimard, 2023, p. 29 [1921].

Avant-propos

En 1982, les fonds marins ont été déclarés *patrimoine commun de l'humanité*. Réunie à Montego Bay en Jamaïque, la conférence des Nations unies avait en effet adopté cette année-là la *Convention sur le droit de la mer*¹. Il s'agissait alors d'établir un cadre juridique global pour l'exploration et l'exploitation des richesses minérales de la « Zone », à savoir l'ensemble des fonds marins et de leurs sous-sols situés au-delà des juridictions nationales. La Convention poursuivait un double objectif : d'une part préserver et protéger le milieu marin, et d'autre part s'assurer que l'exploration et l'exploitation éventuelles de la Zone bénéficieraient à l'humanité dans son ensemble. C'est dans son article 136 qu'elle déclarait solennellement la « Zone » patrimoine commun de l'humanité.

41 ans plus tard, en mars 2023, au terme d'un processus de discussion qui aura duré près de vingt ans, une autre conférence de l'ONU a mis en place un nouveau traité, cette fois dédié à la protection de la biodiversité en haute mer. C'est le traité BBNJ², dit *Traité des Nations Unies sur la haute mer*. Grande victoire pour la protection des océans ! Car cette fois, c'étaient les *richesses génétiques*, donc la diversité du *vivant*, qu'il s'agissait de protéger, et non plus seulement les ressources *minérales* auxquelles se limitait la Convention de Montego Bay. C'était donc désormais la *haute mer* – les grands fonds marins auxquels *s'ajoutait* la colonne d'eau qui les surplombe – qui devenait *patrimoine commun de l'humanité*.

« Patrimoine commun », cela veut dire que ce domaine est à tout le monde en général, et à personne en particulier. La propriété privée en est exclue, comme toute forme de propriété exclusive. Mais attention : cela ne signifie pas qu'on ne peut rien y faire ! Cela implique plutôt que toute initiative visant à explorer, voire à exploiter la « Zone » devra être soumise à une autorisation préalable, délivrée par une autorité compétente, en l'occurrence l'AIFM, *Autorité Internationale des Fonds Marins*, organisme intergouvernemental créé à cet effet 1994³, chargé à l'origine de contrôler les activités liées aux richesses minières, et qui voit désormais ses compétences étendues aux

¹ Signée en 1982 à Montego Bay (Jamaïque), 12 ans après une Résolution solennelle des Nations Unies (« Le fonds des mers et des océans ainsi que leur sous-sol, au-delà de la limite des juridictions nationales, et les ressources de la zone sont le patrimoine commun de l'humanité », Résolution 2749), elle est entrée en vigueur en novembre 1994, après la ratification par le 60^e État. Ce qui était alors la Communauté européenne l'a ratifiée en 1998.

² *Biodiversity Beyond National Jurisdiction Treaty*. Texte finalisé le 4 mars 2023, et adopté le 19 juin 2023.

³ Voir l'article de *Wikipedia*, « Autorité internationale des fonds marins », consulté le 21 janvier 2021 (l'article ne tient malheureusement pas encore compte du traité BBNJ).

richesses génétiques. C'est notamment l'AIFM qui signe avec les États ou des entreprises, privées ou publiques, des contrats d'exploration ou d'exploitation.

Pourquoi évoquer le statut juridique de ces zones maritimes, au seuil d'un plaidoyer pour la protection de l'esprit humain ? Parce qu'il se pourrait bien qu'on trouve dans ces traités sinon un modèle, du moins une inspiration pour protéger un bien d'une toute autre nature - l'esprit humain, précisément. Car celui-ci – telle est la conviction qui anime ce livre – est sous menace de prédation, comme le sont nos océans. Avec une différence de taille, toutefois : alors que les fonds marins ne sont que *séduisants* aux yeux voraces de leurs prédateurs, l'esprit humain est *séductible* par ce qui l'attire, et peine à y résister – c'est sa vulnérabilité native. Il est alléché par ce qui lui plaît, et s'y attache. Or, un empire technique et financier se consolide tous les jours sous nos yeux, qui s'alimente de cette vulnérabilité et en profite. Des géants le vampirisent, pour se renforcer eux-mêmes. Le monde numérique l'enserme de son manteau de séduction. L'esprit, notre bien le plus précieux, s'étouffe désormais de s'enrouler dans le vêtement que d'autres tissent pour lui.

Certes, les formidables percées de ce qu'on appelle désormais l'intelligence artificielle (notamment celle capable de générer des textes à partir d'un immense corpus d'autres textes, réussissant ainsi à imiter une haute capacité de notre intelligence) pourraient aussi être l'occasion d'un épanouissement sans précédent de l'esprit humain, d'une plénitude jamais atteinte. Plus qu'une simple béquille à notre limitation ou l'alliée de notre paresse, l'IA pourrait être le tremplin vers des horizons inexplorés, vers des possibilités inédites, insoupçonnées à ce jour. Il y aurait donc des raisons de s'enthousiasmer. Cela est vrai. Mais tout un chacun peut voir que tel n'est pas le chemin que prend aujourd'hui la cohabitation homme-machine. Si certains usages ponctuels peuvent effectivement relever de ces potentialités rêvées, l'IA est globalement mise au service soit de l'alliance - jamais questionnée dans ce cadre – avec la croissance économique, soit d'une rationalisation de l'organisation sociale que chacun est obligé de subir comme un destin. Dans les deux cas, l'évolution conduit, à bas bruit, à une intensification des pouvoirs technocratiques, très éloignée de l'idéal de l'épanouissement de l'esprit.

Cette réalité n'est pourtant pas inéluctable. Pour peu qu'individus et communautés se ressaisissent autour d'un horizon de sens partagé, qu'ils se donnent la peine de clarifier et d'établir les priorités éthiques et politiques de ce nouveau monde que nous partageons désormais avec les machines, une *cohabitation épanouissante* est possible, qui soit moins asservie à la simple reproduction du système. C'est à cela que doit tendre une *écologie de l'esprit*, prélude à une *Déclaration* dont nous formulons ici la proposition.

Mais qu'est-ce que l'esprit ? Qu'est-il, pour qu'il faille le protéger, à l'instar des fonds marins ? D'ailleurs, pourquoi le faudrait-il ? Et comment le faire ? C'est à ces questions que répondent les pages qui suivent.

I. L'âge des technologies de l'esprit

Des prophètes en humanité

C'est un curieux symptôme de notre temps : ceux qui sont, industriellement, commercialement, financièrement, les plus intéressés à la technologisation intégrale de la société n'ont que le mot d'humanité à la bouche. Apôtres de la *technique*, ils se font prophètes en *humanité*. Ces entrepreneurs du numérique, ingénieurs des nouvelles technologies, industriels du monde digital, promoteurs de l'innovation et acteurs de la disruption parlent sans cesse de l'avenir de l'humanité, du futur du genre humain et du devenir de la civilisation. Elon Musk : « L'avenir de l'humanité va bifurquer dans deux directions : soit elle va devenir multiplanétaire, soit elle va rester confinée à une seule planète et finira par s'éteindre ». Mark Zuckerberg : « Le progrès nécessite maintenant que l'humanité se rassemble non seulement en villes et en nations, mais également en communauté globale ». Etc. On n'en finirait pas d'enfiler les citations.

L'apologie de la technique avance donc main dans la main avec un discours prophétique sur l'avenir de l'humanité. Si l'on y songe, c'est un étrange concubinage. Un court-circuit, même. Car de toute évidence, nul ne saurait contester à ces tycoons leurs compétences en matière industrielle, technologique, commerciale ou financière : leur réussite s'étale jour après jour aux yeux de la planète entière. Mais posons la question : quelle est la compétence de ces capitaines d'industrie en matière *d'humanité* ? Qu'est-ce qui autorise ces zélotes du silicium à parler avec tant d'assurance de l'avenir de notre espèce ? D'où leur vient cette science divinatoire de l'humain, ce sens de la voyance anthropologique ?

Car qu'ont-ils fait, ces visionnaires, depuis que, jeunes boutonneux scribouillant à la dérobée sur les feuilles de leurs cahiers d'école des lignes de code pendant que s'égrénaient leurs cours insipides⁴, ils rêvaient déjà à l'avenir radieux de leur technologie ? Ils ont tous eu une vie d'entrepreneur à succès, comme le monde de l'argent en raffole. Et quelle que soit la part de mythe qui se greffe inévitablement, pour les magnifier, sur ces *success stories* – tel celui du génie solitaire dans son garage, dénoncé par Steve Wozniak lui-même –, leurs réussites sont spectaculaires et incontestables, indéniablement flatteuses pour leur ego et pour celui de toutes celles

⁴ Voir l'entretien de Mark Zuckerberg avec Alex Heath et Nilay Patel, *The Verge*, 11 octobre 2022, <https://www.theverge.com/23397187/mark-zuckerberg-quest-pro-metaverse-interview-decoder>, consulté le 21 oct. 2023.

et ceux qui y ont contribué. L'état de leurs comptes en banque ne devrait cependant pas les autoriser à s'auto-proclamer prophètes de l'humanité, ni habiliter quiconque à leur accorder ce privilège.

Pourtant, même si aucun argument rationnel ne saurait justifier cette délégation d'autorité, c'est bien ainsi que les choses se passent. Car notre monde est si peu rationnel que ce qui ne peut être logiquement justifié peut néanmoins l'être par le monde tel qu'il est. Pourquoi ces entrepreneurs-ingénieurs en nouvelles technologies se sentent-ils légitimes à se faire hérauts en humanité ? Pourquoi sommes-nous enclins, bon gré mal gré, à leur concéder cette légitimité ? Pourquoi, tout simplement, les écoute-t-on avec tant d'indulgence ? Pour trois raisons, qui s'énoncent sous la forme d'un syllogisme, qu'on peut appeler le *syllogisme du Silicium*⁵ :

- 1) Jamais la technique, sous toutes ses formes connues, n'a eu autant d'emprise sur l'organisation sociale et individuelle de l'existence humaine. L'homme, animal technique par nature, a aujourd'hui recouvert son monde d'un habit artificiel qui fait désormais bien davantage que de compenser sa faiblesse native : il a créé comme une deuxième écorce terrestre qui lui est devenue son habitat naturel. La technique était son auxiliaire, elle est devenue sa condition.
- 2) Si l'usage d'artefacts permettant de modifier l'environnement est la marque même du devenir-humain⁶, la subite emprise de la technique, s'emballant à un rythme exponentiel, est parallèle – nul ne peut le nier - au développement du capitalisme, mué récemment en capitalisme numérique. Ce qui veut dire que c'est désormais le *marché*, et non plus la dynamique naturelle de l'adaptation, qui guide l'innovation.
- 3) Si l'on considère donc, d'une part, cette emprise historiquement inédite de la technique sur la vie humaine, et d'autre part, le fait qu'elle soit massivement pilotée par le marché, on doit conclure que l'agenda de la condition humaine est actuellement dicté par des géants technologiques privés, qui détiennent là les clefs de son évolution future.

Ce syllogisme, illégitime au regard de la raison, est néanmoins valide au regard du monde tel qu'il est. Il ne reflète donc pas une nécessité logique, mais il décrit une situation de fait. C'est pourquoi il a, aussi, la nature d'une prophétie auto-réalisatrice : c'est de croire à ce raisonnement qui lui donnera raison. Il suffira en effet de continuer à promouvoir l'extension technique telle qu'elle est advenue pour que l'avenir de l'humanité se confonde effectivement avec celui de la technique. Voilà précisément ce à quoi travaillent sans relâche les géants du numérique. Ils *promeuvent* continûment cette fusion de l'homme et de la machine, en inondant la planète de leurs dispositifs numériques rivan les humains à la grande Toile par tous les moyens

⁵ *Silicon* en anglais, d'où la dénomination *Silicon Valley*.

⁶ Voir à ce propos les travaux de Jean-Jacques Gublin ; voir aussi Bernard Lahire, *Les structures fondamentales des sociétés humaines*, Paris, La Découverte, 2023, Chap. 14.

disponibles, qu'eux-mêmes inventent ; ils *l'accélèrent*, en encourageant la création de métavers où le monde virtuel se substituera à toute relation naturelle avec le monde ; ils la *théorisent* enfin, en imposant à la planète entière le récit trans- ou posthumaniste, prônant une amélioration de l'humain par hybridation de l'homme et de la machine, récit qu'eux-mêmes ont mis sur le marché. Récit fantaisiste, confus, fallacieux, mensonger à bien des égards⁷, mais qui, au-delà de toutes ses invraisemblances, diffuse le message subliminal de la désirabilité de la technique, de l'inéluctabilité de son règne, de l'obsolescence de l'homme et de sa rédemption possible par la convergence des nanotechnologies, biotechnologies, sciences informatiques et sciences cognitives⁸. Or, ces gens-là ont effectivement la puissance de frappe suffisante pour faire advenir, au moins en partie, l'avenir qu'ils désirent tant et que pour cette raison ils présentent comme inéluctable.

Sur ce point, nous avons tendance à être crédules. Sidérés (à juste titre) par les performances récentes de la technique, notamment celles de l'intelligence générative, intimidés (de manière compréhensible) par la rhétorique prométhéenne qui l'accompagne, et déjà colonisés (factuellement) par l'omniprésence de dispositifs numériques qui s'implantent dans tous les domaines de l'existence, nous inclinons tout naturellement à penser (surtout lorsque nous n'y pensons pas, précisément) que nous n'avons d'autre destin que de nous accoupler aux machines, dans une forme de concubinage auquel nous ne voyons plus guère, à vrai dire, d'alternative. En cela, le récit posthumaniste a déjà contaminé les esprits, alimentant ainsi prophétie auto-réalisatrice des géants du numérique.

C'est pour contribuer à ce qu'elle ne se réalise pas qu'a été rédigé ce livre. Pour montrer qu'elle n'est pas inéluctable, et que le syllogisme du Silicium n'a rien d'une loi d'airain. Il est l'expression d'une circonstance historique à laquelle il est encore temps de donner une autre direction, pour que vive et s'épanouisse le plus précieux de nos biens, l'esprit humain. Tel est le sens de la proposition vers laquelle tend tout ce livre, celle de déclarer l'esprit humain patrimoine commun de l'humanité.

⁷ Voir notamment Olivier Rey, *Leurre et malheurs du transhumanisme*, Paris, éd. Rivages, 2018 ; Mark Hunyadi, *Le Temps du posthumanisme*, Paris, Les Belles Lettres, 2018.

⁸ D'où le rapport NBIC de 2002, rédigé par un ingénieur des matériaux et un psychologue des religions, qui visait à cautionner scientifiquement le projet d'une « augmentation de l'humain ». https://iatranshumanisme.com/wp-content/uploads/2016/03/nbic_report.pdf

Le numérique, outil universel

La technique dont nous parlons ici est essentiellement, on l'aura compris, la technique numérique. C'est elle qui pose des problèmes spécifiques, absolument inédits dans l'histoire des techniques, donc de l'humanité. Pourquoi ? Parce que le numérique est fondamentalement une *technologie de l'esprit*. Qu'est-ce qu'une technologie de l'esprit ? Une technologie du *rapport au monde*. Voilà ce dont il faut prendre la mesure, voilà ce qui est inédit ; voilà ce qu'il faut expliquer.

Une première difficulté vient de ce que n'est évidemment pas ainsi que le numérique se présente à l'utilisateur. Il se manifeste et s'est toujours manifesté à lui avant tout comme un *outil*, un outil extraordinairement pratique dès lors qu'on en maîtrise les manipulations de base. A ce titre, le numérique a formidablement amélioré, facilité et généralisé la fonction instrumentale qui caractérise l'usage ancestral des outils par les humains.

Désormais, toute personne est supposée capable d'accomplir de manière simple et pratique, grâce aux outils numériques, des tâches multiples et complexes, qui sont entretemps devenues familières à tout un chacun : transmission d'informations, communication, accès aux biens culturels, éducation, divertissement, géolocalisation, les exemples pullulent. Ces performances sont parfois proprement inouïes – telle la rédaction d'un bref conte de fées dans le style d'un écrivain qui n'a jamais écrit de contes de fées. Ce dernier exemple, tiré des réussites de l'intelligence artificielle dite générative, a d'ailleurs quelque chose de profondément troublant, si l'on songe par exemple que pour Descartes, la capacité de comprendre et de produire du sens était la marque décisive qui permettrait de distinguer un humain authentique d'un androïde (lui parlait d'automate) extérieurement parfait⁹. Même s'il pourrait proférer quelques paroles, disait-il, on se rendrait vite compte qu'il ne comprend pas ce qu'on lui dit, ne faisant que répondre mécaniquement à quelque pression physique. Or, cette barrière-là, qui semblait ultime à Descartes, a été spectaculairement franchie par les applications d'intelligence générative (telle ChatGPT), qu'il est difficile de mettre en défaut par un simple jeu de questions. On en est donc arrivé à la situation exactement inverse de celle qu'imaginait l'auteur du *Discours de la méthode* : une machine qui ne ressemble en rien à un être humain est en apparence capable de performances non seulement dignes d'un humain, mais à bien des égards supérieures à elles.

Bref : en tant qu'outil, le numérique a formidablement fluidifié les relations d'ustensilité sous toutes leurs formes, cela est indiscutable. Mais à se focaliser ainsi sur ces performances spectaculaires et à se laisser hypnotiser par elles, on en vient à perdre de vue la signification générale de cette colonisation de l'existence par le

⁹ René Descartes, *Discours de la méthode*, Paris, éd. GF-Flammarion, 1992, p. 75. (V^e Partie).

numérique. Devenu intermédiaire universel, parce qu'outil universel, le numérique s'inscrit dans un vaste mouvement qui n'est devenu véritablement apparent qu'au début du 21^e siècle, avec l'avènement de l'usage généralisé des smartphones : celui d'une substitution progressive de relations techniques à nos relations naturelles avec le monde. Nous devons de plus en plus fréquemment passer par le numérique dans nos relations à l'environnement (GPS), aux objets (objets connectés), aux biens (achats en ligne, *e-banking*), aux personnes (réseaux sociaux, sites de rencontre, visioconférences), aux institutions (sites dédiés pour les impôts, l'administration, les plaintes en justice), voire à soi-même (applications de santé, montre connectée, *quantified self*). De plus en plus nombreuses sont les actions, les situations, les circonstances où il est attendu que les personnes passent par le portail numérique, parfois (et de plus en plus souvent) sans alternative possible. Cela signifie que nos relations naturelles au monde (aux choses, personnes, institutions, et à soi-même) tendent de plus en plus à être remplacées par des relations à la technique. Voilà qui n'est pas banal.

Mise au pas de la raison individuelle

C'est même là un fait anthropologique majeur : pour réaliser une action et atteindre leurs buts les humains doivent d'abord obéir à des machines. Quoi qu'ils fassent grâce aux dispositifs numériques, ils doivent passer par la porte étroite que leur impose le système technique : acquisition d'un appareil, abonnement à un opérateur, établissement de codes et mots de passe, création de comptes et de profils, remplissage de cases préformatées, clic à l'endroit désigné, suivi de *process* élaborés par d'autres... Seul l'accomplissement préalable de ces obligations dictées par la technique donne accès au plein usage des outils numériques.

Or, ce passage obligé n'est pas sans conséquence sur la vie de l'esprit – conséquence qui en tant que telle n'est pas propre au numérique, mais à laquelle celui-ci donne un poids sans précédent. Car quel est l'impact du passage par cette porte étroite sur les comportements en général ? Celui d'exiger – avant toute mise en œuvre d'une action individuelle – une conformation préalable de celui qui agit à ce qui est attendu par le système technique. Pour atteindre le but fixé, il faut d'abord se plier aux exigences du système, lequel incarne la rationalité objective de l'état actuel de la société. Si je pense que le distributeur automatique me donnera de l'argent en lui faisant un beau sourire, je n'ai pas compris la rationalité du système, et je ne peux pas accomplir mon action. La rationalité *individuelle* ne peut s'exercer sans ce mariage avec la rationalité *objective* telle qu'elle est consignée dans le contexte dans lequel se déroule l'action.

Certes, il en a toujours été ainsi, puisque tout outil - de la hache de pierre au clavier d'ordinateur - exige, pour l'utiliser, de s'y conformer, c'est-à-dire d'y conformer les capacités de son corps et de son esprit. Chaque outil réagence nécessairement les capacités du corps (en plantant un clou, je ne fais pas que planter un clou : je m'incorpore aussi la capacité mienne à planter des clous) et ouvre à un monde où de nouveaux buts sont possibles, envisageables grâce à cet outil. C'est ainsi que l'appropriation de nouveaux outils un réagencement non seulement des corps individuels, mais du corps social : l'apparition de la machine à laver le linge, de l'automobile ou du téléphone portable ont eu des effets durables et irréversibles sur le corps social tout entier. Cela a toujours été vrai, et indique aussi, au demeurant, une raison de principe pour laquelle la thèse générale de la neutralité de la technique - selon laquelle toute technique serait en elle-même neutre, ses usages seuls étant susceptibles d'être moralement évalués - est non seulement désespérément superficielle, mais irrémédiablement fausse : aucune ne l'est, chacune engendrant à sa façon un réaménagement dans la manière d'habiter le monde.

Quoi qu'il en soit, corps individuel et corps social ont toujours dû se mettre en conformité avec l'état objectif du contexte technique de leur époque. Mais avec le numérique, intermédiaire universel, un seuil a été franchi, qui donne à ce phénomène une signification élargie. Il apparaît désormais, plus clairement que jamais auparavant, que la raison individuelle, celle dont nous nous servons pour atteindre nos buts, est un *organe d'adaptation* à la rationalité sociale, un organe *mimétique* ; que si elle nous permet de réaliser nos fins, c'est au pris d'épouser la rationalité des moyens qui sont mis à sa disposition. Il faudra s'en souvenir au moment où nous évoquerons la relation de l'esprit à son contexte. Est ainsi jugé rationnel le comportement capable de s'ajuster aux prescriptions du système technique, face auxquelles toute liberté d'action, tout écart apparaîtra comme extravagant, antilogique, en un mot : irrationnel, tel le sourire face au distributeur. Aujourd'hui omniprésente, la technique apparaît donc comme un formidable appareil de conformisation à l'ordre établi, un outil d'alignement sur l'état de choses existant. Un outil fondamentalement conservateur, qui oblige chacune de nos petites actions à pénétrer le lit de la rationalité objective, et à y embrasser les prescriptions qu'elle nous impose. Telle est la forme de concubinage permanent à laquelle nous oblige désormais la vie numérique.

Contrairement à ce qui pourrait sembler, le caractère *disruptif* des technologies numériques, en innovation permanente, vient confirmer, et non infirmer, ce trait foncièrement conservateur. Certes, ce conservatisme n'est pas celui, nostalgique, d'un ordre passé ou de valeurs disparues, mais celui, purement immanent, de l'empire de la technique lui-même ; un auto-conservatisme dépourvu de toute transcendance, au pur service de sa propre hégémonie. Dans une société aussi technicisée que la nôtre, l'innovation technique agit telle une locomotive que l'on doit suivre

aveuglement et tenter de rattraper en permanence, sans prendre le temps de souffler. C'est elle qui trace la voie et c'est pourquoi on doit la suivre : on ne sait pas où elle va, mais il faut s'y accrocher coûte que coûte. La disruption, c'est l'essoufflement qu'elle provoque.

Cette fuite en avant, sans repos, c'est pour elle le meilleur moyen de dicter sa loi souveraine et de s'assurer que nul ne pourra prendre le temps de réfléchir à la direction à prendre, à la vitesse à adopter et, plus généralement, au sens même qu'il y a à avancer de la sorte. Le droit lui-même est à la traîne ; nos appareils, à peine commercialisés, sont sous menace d'obsolescence ; la formation des travailleurs doit elle-même être continue : ainsi agit la disruption, qui met tout le monde en retard. Elle est pourtant tout le contraire d'une force progressiste animée par un souci d'émancipation. Car elle n'a qu'un seul but : l'hégémonie de la technique. La disruption est le moyen par lequel les nouvelles technologies assurent la mise sous tutelle des sociétés, en leur imposant leur frénétique agenda.

La disruption ne fait donc qu'immensément renforcer le besoin d'adaptation de la raison des individus à la raison objective, qui s'incarne désormais dans les multiples dispositifs qu'ils sont *obligés* d'utiliser pour se connecter à la vie sociale. Cette tendance lourde ne fait que s'intensifier jour après jour, et pas seulement par la force écrasante du marché : les États ne sont pas en reste, eux qui multiplient les initiatives pour numériser la vie de leurs citoyens (à grande échelle, comme avec le futur Portefeuille européen d'identité numérique, prévu pour 2027, ou à plus petite, comme avec les attestations de vaccination), augmentant par là même leur capacité de contrôle et de surveillance, sous le prétexte général (et généralement admis sans discussion) de garantir une plus grande sécurité.

Mais au-delà des problématiques sécuritaires, il faut surtout souligner ici à quel point le passage obligé par le numérique entraîne une *mise au pas de la raison individuelle*, domestiquée par tous les *process* préalables auxquels elle doit se soumettre pour pouvoir se déployer dans l'univers numérique. Effet d'autant plus pernicieux qu'il est inapparent, ou indolore : car ces gestes d'obéissance aux machines sont devenus notre lot quotidien, aussi banals que de mettre une clef dans la serrure. Ils renforcent pourtant jour après jour la servitude diffuse à l'égard d'un système technique anonyme universellement capable de rendre chacun conforme à ses exigences péremptoires.

Intimité mentale

L'extension tous azimuts de la technique dans notre vie quotidienne donne donc à cette mise au pas générale un aspect universel et « mécanisé », inconnu des sociétés antérieures. Cette forme moderne de dressage ne serait toutefois que le prolongement ou l'intensification des systèmes de domination précédents, si ne s'y ajoutait une caractéristique nouvelle, absolument inédite dans l'histoire des techniques. C'est que cette technique, si elle se présente à l'utilisateur comme un *outil universel*, est simultanément et indissolublement traversée par une *autre* finalité que celle pour laquelle il l'utilise : celle du système, qui ne peut fonctionner aussi efficacement que parce qu'il se nourrit des données et métadonnées que laisse malgré lui tout utilisateur d'appareils connectés. Que cette récolte de données se fasse à des fins commerciales ou régaliennes (contrôle, surveillance, simplification administrative), qu'elle serve des fins publiques ou privées, elle est le trait structurel fondamental du numérique en tant que tel. Caractéristique tout à fait inédite, puisque jamais des outils n'ont été conçus pour servir d'autres fins que celles pour laquelle les employaient leurs utilisateurs¹⁰. Elle a notamment pour conséquence tout à fait concrète l'abolition de l'idée même de vie privée, puisque ce sont justement des données inévitablement « privées » qui constituent l'indispensable carburant de tout le système¹¹.

Il y a là, au demeurant, une évolution historique lourde qui laisse songeur. Il a en effet fallu des siècles de luttes sociales et intellectuelles pour faire accéder l'individu à la dignité de *sujet de droit*, respecté dans son intégrité physique et mentale, reconnu dans ses propriétés et dans l'intangibilité de sa sphère privée. Or, en une décennie à peine (la première du 21^e siècle), cette conquête suprême de la politique démocratique s'est tout simplement effacée de la conscience des individus, au profit d'un abandon aux satisfactions tous azimuts qu'est capable de procurer le numérique. Peu important les données personnelles et leur protection, pourvu que je puisse obtenir mes satisfactions. Rassuré par cette équivalence du donnant-donnant, l'altier sujet de droit se laisse ainsi submerger par l'impérieuse loi de ses désirs, ébloui par la perspective de tant d'avantages immédiatement accessibles. Ce mouvement historique¹² est assurément gros de conséquences de longue portée, car l'architecture générale d'une société qui tient *vraiment* à la valeur des droits et libertés individuels – avec ce que cela suppose de tiers capable de les faire respecter – est tout autre que

¹⁰ Ils *pouvaient* naturellement servir d'autres fins ; mais ils ne n'étaient pas structurellement conçus pour cela.

¹¹ On notera qu'en Europe, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en ne faisant qu'encadrer juridiquement l'extraction massive de données, valide dans son ensemble ce *business model* général, qui ne peut faire autrement que de se nourrir des données que chacun doit consentir à livrer.

¹² Mark Hunyadi, « Du sujet de droit au sujet libidinal. L'emprise du numérique sur nos sociétés », *Esprit*, n°3, mars 2019.

celle dont les membres sont d'accord de les brader au plus offrant en vue d'obtenir quelque satisfaction immédiatement palpable.

Mais quoi qu'il en soit de l'horizon futur de nos sociétés et de la possible dissolution programmée du sujet de droit, disons plus prosaïquement que la collecte massive des données permet une intrusion dans l'intimité mentale des personnes. Ce n'est pas la même chose que la vie privée.

La vie privée se définit par son caractère privatif, c'est-à-dire par le fait d'être *privée*, précisément, de tout accès et retentissement publics. La vie privée regroupe toutes les dimensions personnelles, existentielles, physiques et sociales que l'on ne souhaite pas voir exposées au grand jour, mais qui sont à chaque fois possiblement menacées de l'être¹³. Mais l'intimité de l'esprit, ce n'est pas cela. Celle-ci se réfère plutôt à la manière subjective dont nous habitons le monde, à la texture spécifique de l'expérience vécue dans sa manière de se rapporter au monde, dans tous les domaines de l'existence. Elle ne contient rien qui puisse à proprement parler être révélé, et qui mériterait d'être caché. C'est un concept qualitatif plutôt que substantiel, et désigne plus, telle une tonalité musicale, une *coloration générale de l'expérience du monde* qu'une de ses régions particulières (celle que l'on voudrait mettre à l'abri des regards).

En d'autres termes, l'intimité de l'esprit englobe bien davantage que la vie privée : elle est le site originaire de l'expérience propre que chacun fait du monde, et qui transparaît dans chacun de ses actes, réflexions, réactions, désirs, sentiments. Elle recèle la complexion la plus intime de la personne, qu'on objectivait jadis sous le vocable de « tempérament » (Rousseau : « Pour changer un esprit, il faudrait changer l'organisation intérieure ; pour changer un caractère, il faudrait changer le tempérament dont il dépend¹⁴ »). Or, aujourd'hui, ce « tempérament » s'objective dans l'ensemble des traces que laisse derrière lui tout comportement numérique, traces qui, agrégées, finissent par dresser le portrait sans fard de n'importe quel individu sur Terre. L'intimité mentale n'est pas en ce sens une catégorie juridique en tant qu'elle s'opposerait à ce qui est public, mais une catégorie *existentielle* qui relève de la complexion la plus singulière de chaque personne.

Distinguer la classique vie privée de la notion d'intimité de l'esprit permet de montrer en quoi les outils numériques sont des *technologies de l'esprit*. Ils le sont parce que, au-delà d'être des outils multifonctions archi-pratiques, ils viennent bousculer,

¹³ Le droit au respect de la vie privée est consacré par l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme de 1950 et l'article 7 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000. A l'origine, il s'agissait de garantir le secret des communications. Voir à ce propos : Nesrine Kaâniche, Maryline Laurent, *Personnalisation de services/ quelles technologies pour la préservation de la vie privée ?*, Livre électronique, Institut Mines-Télécom, Chaire des Valeurs et Politiques des Informations Personnelles, avril 2019 p. 20. (<https://cvpip.wp.imt.fr/2019/04/29/livre-electronique-avril-2019-personnalisation-de-services-quelles-technologies-pour-la-preservation-de-la-vie-privee/>)

¹⁴ *Julie ou La Nouvelle Héloïse*, in : *Œuvres complètes II*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. 566 (Cinquième partie, III).

en s'interposant dans la relation au monde, l'intimité de l'esprit. Chacun peut s'en rendre compte dans son expérience du temps. Les moyens de communication électroniques, courriel en tête, mais davantage encore toutes les messageries instantanées, imposent le régime temporel de la rapidité, souvent de l'immédiateté : une non-réponse est une insulte, une réponse différée une offense, chacun est sommé de réagir vite, d'être à l'affût et disponible à tout moment. Ces moyens de communication ont donc façonné, dès qu'ils sont apparus, des attitudes spécifiques qui, depuis lors, se sont stabilisées en attentes de comportement réciproques, socialement partagées et désormais exigibles de tout un chacun. Cela n'a rien à voir avec nos données personnelles, mais avec notre rapport au monde et sa temporalité. La laisse virtuelle qui pend désormais au cou de chacun affecte ainsi l'intimité de la vie de l'esprit.

Le droit n'y peut rien : en instaurant par exemple, dans les relations de travail, un « droit à la déconnexion », il ne fait qu'effleurer l'un des symptômes d'une intrusion qui déborde largement la vie professionnelle, englobant toutes les activités en ligne. L'individu connecté est toujours l'objet potentiel d'une sollicitation possible, d'où qu'elle vienne – c'est là sa nouvelle condition. Un nouveau droit pointe donc à l'horizon, comme en réaction à toutes ces formes d'immixtion qui assiègent l'esprit : celui de préserver l'intimité mentale, de toutes parts menacée.

Le devenir cybernétique de l'esprit

Cette laisse virtuelle fait planer sur l'esprit une sorte de pression diffuse qui affecte toute la surface de sa présence au monde, dès lors qu'il est connecté. La simple présence sur le réseau fait de tout individu une source d'information identifiable, donc la cible potentielle d'une autre information, dans une espèce de tango algorithmé où chaque danseur est à la fois sujet d'*input* pour l'un et objet d'*output* pour l'autre. Chef d'orchestre de ce tango que toute connexion nous oblige à danser, même à notre corps défendant : la cybernétique.

Rappelons que la cybernétique (du grec *kubernètès*, pilote de navire, timonier) est le nom de baptême que le mathématicien Norbert Wiener donna à la nouvelle science née dans l'écosystème de son laboratoire du MIT dans le contexte de la Deuxième guerre mondiale. Née pour résoudre des problèmes balistiques (comment abattre un maximum d'avions en un minimum de temps), elle est entre-temps devenue un paradigme d'explication de tous les comportements téléologiques, c'est-à-dire visant un but, qu'il s'agisse de machines, d'animaux ou d'humains. Pour la cybernétique, poursuivre un but signifie : effectuer un *output* (l'action réalisant le but) à partir d'*inputs* sensoriels organisés grâce à un organe de décision central (tel le système nerveux pour les humains). Ainsi fonctionnent les ascenseurs ou les thermostats, et

aussi, on l'aura compris, les humains. La liaison entre les *inputs* et les *outputs* s'effectue grâce au « feedback » (rétroaction), à savoir *l'information en retour* que le système central reçoit *pendant* le déroulement de l'action - tel le pilote de voilier qui, visant sa destination, ajuste ses voiles en fonction de la direction changeante du vent et de la variation des courants ; ou le thermostat qui s'enclenche ou se déclenche en fonction de la température réelle de la pièce. La finalité suprême de cette tripartition entre *input*, *output* et *feedback*, laquelle conditionne tout le fonctionnement actuel du système numérique lui-même, n'est autre que la capacité à contrôler les comportements, que ce soit ceux des machines ou ceux des humains. En termes cybernétiques, contrôler veut dire : *orienter vers un but* en maîtrisant la rétroaction dite *négative*, où « négative » ne veut pas dire mauvaise ou nuisible, mais qu'elle va *contre* l'effet initial (comme la dérive sous l'effet des vents et des courants, que l'art du navigateur consiste précisément à contrer ; ou la baisse excessive de température, que le thermostat vise à corriger). C'est le contrôle et la maîtrise de la rétroaction négative qui rend possible d'atteindre le but fixé, en corrigeant pendant le déroulement de l'action toutes les perturbations susceptibles d'y faire obstacle. Tels sont les principes fondamentaux de la cybernétique.

Ce qu'avait de proprement révolutionnaire cette vision scientifique du monde, c'était d'une part de prendre la machine pour modèle du comportement humain – énorme geste métaphysique ! -, ce qui inaugurerait une possible théorie unifiée de la machine et du vivant, permettant non seulement d'exclure toute explication par les états mentaux (conscience, intentionnalité, désir...), éliminés au profit d'une explication en termes de rétroaction négative, mais, plus généralement, de *mettre en continuité les mécanismes d'automatisation et la vie* ; rapprochement abyssal, qui permettait, donc, d'envisager la commande et le contrôle des comportements humains sur le modèle de ceux des machines. Et d'autre part de faire de tout comportement dans le monde un système d'*échanges d'informations* observable en troisième personne¹⁵, et de faire même de tous les individus (une notion suspecte aux yeux de la cybernétique) de simples « êtres informationnels ». Tout s'explique en fonction des *inputs*, *outputs* et de la rétroaction entre les deux, par l'intermédiaire d'un centre de contrôle, et ce, de manière totalement indifférente au *sens* de ce qui est communiqué. Comme le dit joliment un spécialiste, « La transmission est indifférente au contenu du message : amour et haine sont la même chose : 35 bits en code ASCII¹⁶ ».

On comprend dès lors sans peine que Wiener ait défini la cybernétique comme « science du contrôle et de la communication », autrement dit comme une science de l'information – la notion d'information étant la brique élémentaire de tout le système

¹⁵ Ce que ne sont pas les états mentaux, contre lesquels Wiener a mené pour cette raison une bataille conceptuelle sans merci.

¹⁶ Claude Berrou, <https://www.youtube.com/watch?v=N55Bde6k7Q&t=1602s>

(et, pour la cybernétique, de tout système). Les mécanismes de *feedback* – la grande trouvaille, donc, de la cybernétique – sont le moyen par lequel les comportements se contrôlent et peuvent être contrôlés en fonction d'un but¹⁷, sur la base des informations reçues de l'environnement. Le monde cybernétique dessine ainsi un monde purement *immanent*, fait d'interrelations réelles entre des *données* effectives, monde sans intériorité (états mentaux) ni transcendance – tout y est fait pour se dérouler dans sur le seul plan d'immanence des informations réellement échangées.

Nul n'aura donc de mal à voir le lien de continuité entre la cybernétique encore mécanique des débuts et celle, informatique et numérique, d'aujourd'hui. En effet, devenu partenaire obligé de la vie sociale, le numérique met inévitablement chacun de ses utilisateurs en position d'*opérateur cybernétique*, l'incorporant malgré lui dans ce vaste système de communication où, connecté, il change de rôle en fonction de sa position dans le système. La double finalité des dispositifs numériques évoquée plus haut porte en effet en elle cette capacité à faire varier le rôle de chaque utilisateur en fonction de sa position par rapport à des buts - les siens ou ceux posés par le système. Ces rôles coexistent, se croisent, s'entremêlent, dans l'écheveau inextricable des finalités innombrables qui peuplent le monde numérique, finalités conscientes et non conscientes, patentes et cachées, chacune alimentant l'autre dans des proportions que nul ne peut plus connaître. Je veux aller faire une balade à vélo avec ma fille, mais le système profite de ma géolocalisation pour me proposer l'achat avantageux d'une canne à pêche sur mon itinéraire. Défini, sous le paradigme cybernétique, comme un appareil à traiter l'information, l'être humain, mué en *utilisateur*, est lui-même devenu, sous le paradigme numérique, une information à traiter.

Mais l'utilisateur, c'est en réalité *l'esprit* de l'utilisateur – quoi d'autre ? –, qui se trouve ainsi enrôlé sur une scène dont il ne connaît pas les codes, mais dont il accepte le fonctionnement. Dès qu'il entre sur cette scène, il devient l'objet de sollicitations cybernétiques – c'est-à-dire qu'il devient sollicité du simple fait qu'il est lui-même un vecteur d'informations. Il devient ainsi rouage du système, soit qu'il est ressource d'informations (*input* pour le système : statistiques, profilage, surveillance, contrôle), alimentant ainsi le ventre mou des Big Data ; soit destinataire d'informations envoyées par le système, qui espère qu'elles soient transformées par l'esprit des utilisateurs en *outputs* conformes aux attentes du système (acheter la canne à pêche, par exemple). Dans les deux cas, c'est l'esprit des utilisateurs qui est visé – tantôt comme source, tantôt comme cible. Tel est le principe de l'immixtion numérique dans la *vie de l'esprit*, dont les atteintes à la vie privée ne sont que le symptôme le plus visible, la manifestation sociale superficielle d'un phénomène autrement plus fondamental.

¹⁷ Le psychiatre et biologiste Gregory Bateson, cybernéticien de la première heure, appliquera la notion de feedback à l'alcoolisme, la schizophrénie, l'apprentissage et l'écologie. Voir Fred Turner, *Aux sources de l'utopie numérique*, trad. de Laurent Vannini, Paris C&F éditions, 2021, pp. 202 et suiv.

C'est ainsi que la connexion permanente au numérique, médiation obligée, entraîne l'esprit sur la pente de son devenir-cybernétique. Enrôlé dans un système géant d'information, il ne fait pas que profiter des informations que le système est capable de lui prodiguer : il s'expose lui-même continuellement en tant que source d'informations pour le système, immanquablement captif de cette gigantesque machine cybernétique. Comment la vie de l'esprit ne serait-elle pas affectée par ce lien désormais ombilical à cet écosystème informationnel que lui-même alimente ?

Le lien libidinal à la technique

D'autant que l'esprit y trouve maints avantages. Il trouve dans le monde numérique un terrain particulièrement propice à sa fertilité rapide, à des résultats étincelants, à des satisfactions immédiates ; il y trouve un milieu en apparence parfaitement adapté à ses facultés, qui s'y déploient comme dans leur biotope naturel. Cornaqué par des applications sur lesquelles il peut toujours davantage se décharger – y compris, depuis l'avènement de l'IA générative, pour générer des textes inédits –, l'esprit peut se laisser aller sur la pente confortable de son devenir-cybernétique. Aujourd'hui, tout est en place pour favoriser ce scénario amorcé de longue date – mais qui pourrait être mortifère pour l'esprit :

1) *L'habitation à un monde informationnel.* L'avènement du numérique a massivement imposé une vision du monde amorcée bien en amont (sans doute dès Galilée, au 16^e siècle, puis avec Locke au 17^e, mais surtout, dès le 18^e, avec la naissance de la statistique¹⁸), celle d'un monde appréhendé comme somme d'informations disponibles. L'efficacité du modèle numérique repose sur sa capacité, qui semble infinie, à convertir un monde de qualités en monde de quantités, à transformer la qualité des choses éprouvées en autant de *sense data* (des *données* sensibles) exprimables en 0 et 1. C'est cette opération d'abstraction préalable qui permet d'instaurer un rapport au monde où, via les *Big Data* précisément, tout devient disponible, corrélat possible d'une attente, *input* d'un *output* élaboré dans la tête de n'importe quel individu sur Terre. Le monde devient progressivement pour l'esprit un étalage d'informations qu'il peut mobiliser à son gré.

2) *Le renforcement de l'individu individualiste.* Cette mise en information du monde implique une réorganisation psychique à vaste échelle, dans la mesure où par cette opération préalable, le monde apparaît possiblement aligné sur les désirs et volontés des individus. Il n'est plus tant source d'admiration ou de résistance, de curiosité ou d'enquête, qu'aire de jeu au service de ses satisfactions – embryon de ce que promet d'être le métavers. Pour l'individu moderne, dont la volonté est l'organe de la liberté,

¹⁸ Olivier Rey, *Quand le monde s'est fait nombre*, Paris, Stock, 2016.

un monde d'informations est un terrain où il peut librement déployer sa liberté d'agir, au gré des buts qu'il pose souverainement. Il en résulte un renforcement de son rapport libidinal au monde – un mouvement dont nous avons déjà vu la portée historique, puisque sa qualité de sujet de droit, grande conquête historique de la modernité démocratique, tend à s'effacer au profit des multiples gains en satisfaction immédiate que le numérique est capable de lui apporter. L'individualisme individualiste – déjà puissamment entretenu par le consumérisme né du capitalisme industriel - s'en trouve fortement consolidé, au détriment de ses formes plus relationnelles, plus humbles, plus conscientes de ses limites, moins péremptoires. L'individu-roi se trouve justifié dans ses buts libidinaux par la facilité de les atteindre, grâce aux moyens numériques. Rien ne l'incite donc à les remettre en question.

3) *Le fonctionnalisme généralisé.* Dans ce système de satisfaction, chacun sert le but de l'autre : l'utilisateur sert le but du système en étant un input pour lui, et le système sert les buts de l'utilisateur en se mettant au service de ses désirs et volontés. Le fonctionnalisme est réciproque : chacun remplit la fonction que l'autre lui assigne, à la plus grande satisfaction des deux. Les buts restent purement immanents au système : celui-ci se nourrit du fait que l'utilisateur l'utilise, et l'utilisateur conforme ses buts à ce que le système lui offre. C'est une véritable boucle de rétroaction cybernétique, mais en grand : non pas limitée à tel but particulier, mais élargie au fonctionnement du système en tant que tel. Le système et ses utilisateurs s'ajustent en permanence les uns aux autres, dans une sorte de roue de hamster géante qui ne laisse entrevoir d'autres buts que ceux qui la font tourner. Enfermement mobile, mouvement sédentaire. Fonctionnalisme généralisé : chacun est au service de l'autre, sans autre horizon véritable que de faire fonctionner la grande roue de la satisfaction. Et comme elle fonctionne bien, chacun y trouve son compte et nul ne voit de raison de la faire tourner moins vite, ou autrement.

Le concubinage obligé avec le numérique a immensément renforcé ces phénomènes, et les a consolidés dans le ciment immatériel des algorithmes. Le terrain de jeu de l'esprit a été délimité, et surtout *sécurisé*. Non qu'il ne puisse s'y trouver de petits fraudeurs ou quelque bandit de grand chemin ; mais parce que *l'esprit s'accoutume à pouvoir y trouver ce qu'il attend*. Il ne s'expose à aucune incertitude, il sait que ses cibles seront atteintes, ou à tout le moins qu'elles sont facilement atteignables. La mise à disposition permanente que permet cet écosystème informationnel habitue l'esprit à une forme d'automatisme cybernétique de la question-réponse, où chaque sollicitation entraîne sa réplique, chaque problème sa solution. La réaction doit être immédiate, le verdict instantané, la satisfaction sans délai - et ce, de la manière à chaque fois la plus sûre possible. Cet univers est donc automatique non dans le sens où il répète inlassablement les mêmes processus machiniques, mais au sens où il est capable de prendre en charge et d'exécuter par lui-même le désir ou la volonté de tout individu, dès qu'il en formule la requête.

L'acteur cybernétique se meut donc dans ce monde d'automaticité de processus numérisés, qui pour fonctionner doivent être *sécurisés* - d'abord, naturellement, au niveau technique de la *cybersécurité*, mais, plus originairement, au niveau mental des chemins qu'ils offrent à l'esprit, pour que celui-ci s'habitue à les emprunter en toute quiétude, de la même manière qu'on ne se demande jamais à quoi sert notre main : on l'utilise, c'est tout, parce qu'elle est là, parce qu'elle est mienne - simple extension de l'esprit. Dans cette fusion, il devient inutile de se demander si c'est la machine qui intègre l'esprit ou si c'est l'esprit qui intègre la machine : le fonctionnalisme généralisé gît dans cette réciprocité même.

C'est ainsi qu'en remodelant le monde auquel se lie l'esprit, le numérique remodèle l'esprit qui se lie au monde. Voilà la raison fondamentale pour laquelle le numérique est originairement une *technologie de l'esprit*. Une première raison, superficielle, résidait dans le fait prendre en charge, toujours davantage, des fonctions naturellement dévolues à l'esprit humain, tel le calcul ou, plus récemment, la production de textes doués de sens. Mais voici maintenant une raison plus décisive, qui concerne non ce que ces technologies sont capables de *faire*, mais le *type de relation* qu'elles instaurent au monde. De même que le corps physique change de posture en fonction de son appui, le corps mental épouse les contours du monde dans lequel il se meut.

Ainsi, pris dans ce maillage cybernétique, l'esprit apprend tout naturellement – aussi naturellement qu'on apprend sa langue maternelle - à se comporter en acteur cybernétique, adoptant automatiquement ses manières de faire, sachant transformer ses inputs en outputs, aguerri à formuler ses buts et objectifs, habile à optimiser ses comportements et à s'orienter dans le monde par *data* interposées. A monde cybernétique, esprit cybernétique. C'est cela, l'intrusion dans la vie mentale. Tout le pousse alors vers ce qui est *pratique*, c'est-à-dire ce qui lui coûte le moins d'effort en termes d'énergie psychique, cognitive et physique. Une fois qu'il a pris ce pli, il lui est aussi rebutant de revenir en arrière que pour un pianiste confirmé de jouer des morceaux de novices. Le numérique et son fonctionnement cybernétique lui donnent des facilités de virtuose.

Comment ferait-il pour y renoncer ? Pourquoi retournerait-il sur ses pas ? Ne le blâmons pas ! Car la nature de l'esprit est de prendre tout naturellement le chemin le plus aisé, comme l'eau qui coule selon la pente qu'on lui offre.

II. Nature de l'esprit humain

Les technologies numériques sont donc fondamentalement des technologies de l'esprit, même si leur but premier n'est pas et n'a jamais été de s'en prendre à notre intimité mentale. Leur raison d'être fut toujours de rendre service, et de ce point de vue-là, elles ont réussi au-delà de toute espérance. Mais c'est leur succès même qui leur a fait franchir le seuil de la simple ustensilité : l'outil polyvalent est devenu une manière de se rapporter au monde, une manière de l'envisager comme somme d'informations disponibles pour remplir toutes les fonctions qui peuvent techniquement leur être assignées. L'unité du monde est désormais ce fonctionnalisme généralisé lui-même, qui vaut pour toutes les formes de vie : individu, société, institution, communauté politique, robots et automates. La théorie unifiée de la machine et de l'humain dans toute ses formes d'existence devient notre quotidien. La cybernétique est en train de devenir notre destin.

Le cœur battant de l'esprit

Cette situation récemment créée plonge l'esprit dans un univers de données comme dans son nouveau milieu naturel. Dans ce monde, les données n'ont d'autre qualité ontologique que de servir la fonction pour laquelle elles sont sollicitées. La numérisation du monde accoutume ainsi l'esprit à se mouvoir dans un monde sous commande du traitement de données, monde où l'entière du réel se réfléchit à partir de fonctions à remplir, monde sommé de répondre à toute sollicitation qu'il est techniquement apte à accueillir.

Les *données*, bien nommées, sont ce qui est *donné*, précisément : ce qui est là, tel qu'il est, dans la pure factualité de sa présence. L'esprit cybernétique se meut dans le donné, dans le donné des données. Mais cela est-il viable pour l'esprit humain ? L'esprit humain peut-il être entièrement cybernétique, cybernétique jusqu'au bout ? Même à supposer que l'esprit humain soit, à l'instar du reste du vivant et des automates, une machine informationnelle, lui suffit-il d'avoir les bonnes informations pour bien s'orienter dans le monde ? S'orienter dans le monde, cela veut-il dire pour lui s'orienter en fonction de *données* ?

Prenons l'exemple de la cybernétique, précisément. Cette science nouvelle est à ce jour la plus radicale dans sa tentative d'expliquer le comportement de tout existant naturel ou artificiel par un système d'échange informationnel, c'est-à-dire par la transformation d'*inputs* donnés en *outputs* à produire, en fonction d'un but à atteindre et en intégrant des processus de feedback, lesquels ne sont que des échanges

d'informations prenant place pendant le déroulement effectif de l'action elle-même, comme un missile qui change de trajectoire en fonction d'une cible mobile. L'explication reste purement immanente au monde des informations effectivement échangées. Mais le but, d'où vient-il ? Même la construction de dispositifs artificiels simples comme un thermostat, un ascenseur ou un capteur de données numériques présuppose d'y *implanter* un but, lequel doit être préalablement défini. Le but (comme pour un thermostat de maintenir la température ambiante à 19°) n'émerge pas du fonctionnement – c'est plutôt le fonctionnement qui est ordonné au but que l'on a d'abord défini.

Or, concevoir un but à atteindre, c'est concevoir quelque chose qui *n'est pas* donné, qui ne l'est pas encore, mais que l'on souhaite voir advenir. Un but que l'on pose n'existe pas sur le mode de la donnée informationnelle : il n'est pas une donnée du monde, mais une production de l'esprit. Il peut certes être *traduit* en données informationnelles – c'est pourquoi on peut l'implanter dans une machine –, mais cela ne peut se faire que si quelqu'un l'a déjà choisi. Ce sont les cybernéticiens qui fixent les buts des machines cybernétiques, pas les machines. La cybernétique, science des comportements orientés vers un but, a laissé dans l'ombre la question de l'origine même du but, de son émergence et de sa sélection comme guide pour l'orientation d'action. Victime de sa passion pour l'observable, elle n'a pu faire autrement que de considérer les buts des comportements téléologiques qu'elle observait autrement que comme des données déjà données. Ce fut sa manière d'enfermer l'esprit dans la positivité de *ce qui est*.

Or, affirmons-le sans détour : la caractéristique majeure de l'esprit, son trait le plus remarquable, n'est pas d'être relié à ce qui *est*, mais d'être relié à *ce qui n'est pas*. D'être moins guidé par le *réel* que par l'*idéal* ; moins par le *donné* que par le *pas encore donné*. Poser un but à atteindre, c'est orienter l'action vers quelque chose qui se trouve encore simplement anticipé en pensée. Vouloir traverser la rue, c'est anticiper la situation où je suis déjà de l'autre côté de la rue, et orienter mon action présente en fonction de ce but à atteindre. Ma situation présente et factuelle, c'est que je suis de ce côté-ci de la rue, que des voitures et des vélos passent à telle vitesse, qu'il n'y a pas de passage pour piétons ; ce qui est *contrefactuel*, c'est ce qui n'est pas encore – moi de l'autre côté de la rue –, une situation que j'anticipe en pensée et dont je fais le guide de mon action présente. Poser un but, c'est fixer un objectif contrefactuel ; l'exécuter, c'est organiser son action présente en fonction de cet objectif. Poser un but et guider son action en fonction de ce qui n'existe qu'en pensée est une performance spécifique à l'esprit.

Si l'on s'accorde à appeler *factuel* tout ce qui est présenté à l'esprit comme une donnée, alors le trait le plus remarquable de l'esprit humain consiste à savoir s'orienter en fonction d'une réalité *contrefactuelle*. Si ce rapport à la contrefactualité n'existait pas, alors tout comportement serait simplement adaptatif : une réaction

passive à des informations venues de l'extérieur. On ne se poserait jamais de question ni ne formulerait des hypothèses, on ne créerait pas du nouveau ni n'imaginerait des possibles. L'activité scientifique, la création sous toutes ses formes, l'évaluation éthique, l'aspiration à des idéaux, les sentiments comme le regret ou la culpabilité, l'espoir ou l'abnégation – rien de tout cela ne serait possible sans ce lien à la contrefactualité, sans ce lien à ce qui n'est pas mais est présent en quelque manière à l'esprit. Sans ce lien, l'esprit serait esclave du donné, enfermé dans sa caverne sensorielle, strictement dépendant du cours naturel des choses ; toujours en réaction, jamais en création. La contrefactualité est le cœur battant de l'esprit.

Esprit et intelligence

Songons par exemple à ceci : depuis le test de Turing (1950), qui évalue l'intelligence d'une machine à sa capacité à produire des réponses qu'on ne pourrait pas distinguer d'une réponse humaine (un test que passe largement aujourd'hui une application comme ChatGPT), on considère comme allant de soi que l'intelligence consiste à *produire des réponses*, précisément. Serait intelligente la machine capable d'organiser en un tout cohérent (mais pas forcément vrai¹⁹) un ensemble de données pertinentes, comme le ferait un humain dans ces mêmes circonstances d'interrogatoire. L'intelligence consisterait-elle à savoir faire semblant de savoir ? Chaque parent, chaque pédagogue sait pourtant bien que l'intelligence, cela ne consiste pas à recracher du savoir, mais à poser de bonnes questions ! Or, poser de bonnes questions, cela veut dire aller au-delà de ce qui est simplement donné, chercher ce qui n'est pas dit ou pas patent, scruter au-delà du pur contenu informationnel – au-delà donc de ce qui est présenté à l'esprit comme simplement factuel. Il faut tordre le cou à cette conception pseudo-encyclopédique de l'intelligence, qui fait de celle-ci un automate de la réponse. Sans cet accès de l'esprit à la contrefactualité du questionnement, jamais Aristote ou Newton ne se seraient demandé ce qui attire la pomme vers le bas, ni Galilée comment tombent les corps dans le vide, encore moins Einstein ce que cela ferait de se trouver dans un ascenseur se déplaçant à la vitesse de la lumière. Tous ces géants de l'esprit témoignent que l'observation des phénomènes ne suffit pas à rendre compte des principes qui les gouvernent. Le donné n'indique pas sa propre explication, et aucune intelligence n'aurait vu le jour si l'esprit se contentait de brasser le donné.

Ainsi, l'intelligence humaine ne consiste pas tant à rassembler des données en vue de fournir des réponses qu'à poser des questions. Le défi visant à créer une intelligence artificielle pleinement humaine consiste alors exactement en ceci : faire

¹⁹ Ce n'est pas pour rien que Turing appela à l'origine ce test « le jeu de l'imitation » : comme ChatGPT aujourd'hui, le but est de simuler l'intelligence, pas de produire des énoncés vrais.

accéder les machines à la dimension contrefactuelle qui caractérise les performances de l'esprit. Or, à ce jour, tous les modèles d'intelligence artificielle se limitent à gérer des *données*, des données en quantité certes immensurable, mais dont la multiplication même ne pourra jamais combler l'absence du principe organisateur qui structure fondamentalement toute intelligence humaine en tant que telle : sa capacité à aller au-delà de ce qui est. Par conception, l'intelligence artificielle ne peut traiter que ce qui est donné, là où l'intelligence humaine produit, s'appuyant sur le support objectif du donné, du contrefactuel. Là est le secret de ce qu'on appelle l'intelligence, mais aussi de l'esprit.

Car l'esprit ne saurait naturellement se réduire à ce que nous appelons vaguement l'intelligence. L'intelligence a certes besoin d'accès à la contrefactualité, mais cet accès caractérise bien davantage que la seule « intelligence ». C'est la conduite humaine en général, qu'on ne peut morceler en îlots séparés, qui est tout entière dépendante de son rapport à la contrefactualité, quelle que soit l'activité considérée. Le faire humain en tant que tel en est indissociable, puisque le plus simple agir en fonction d'un but présuppose la contrefactualité de ce but. Des grandes productions de la créativité humaine jusqu'au plus banales actions quotidiennes, elles témoignent toutes, à des degrés divers, d'un rapport à ce qui n'est pas, d'un écart entre les données actuellement à disposition et la réalité que l'on veut faire advenir, mais qui n'est pas encore. Le projet de faire une omelette est contrefactuel, non seulement parce que l'omelette n'existe pas encore, mais parce que je peux faire une bonne ou une mauvaise omelette en fonction de l'idéal contrefactuel de l'omelette que j'ai en tête.. Bricoler, au sens de détourner des matériaux de leur fonction première pour les faire correspondre à la réalisation d'un but, est une activité qui mobilise hautement les capacités contrefactuelles de l'esprit. D'une manière générale, les données dans lesquelles se meut l'esprit humain ne sont que le marchepied d'une conduite qui est toujours plus que la somme des données disponibles. De ce point de vue-là, il n'en va pas autrement de mon omelette que du plafond de la Chapelle Sixtine.

Pour l'esprit, la relation au monde n'est donc pas faite des seules « données » qui y parviennent du monde, mais de l'ensemble de ces données *et* des relations contrefactuelles que l'esprit établit avec elles. L'esprit lui-même ne saurait donc se résumer à la somme des perceptions, contenus culturels, expériences vécues, croyances accumulées qui y ont été « implémentées ». Il n'est pas agrégat de contenus, mais *activité* : activité qui consiste en permanence à mettre en rapport ce qui est avec ce qui n'est pas ; ce qui est avec ce qui pourrait être ou devrait être, avec ce qu'on aimerait, désirerait, imaginerait ou espérerait qu'il soit. Se projeter dans le futur ou se remémorer le passé sont des déclinaisons temporelles de la contrefactualité. La surprise ou l'étonnement – l'origine du questionnement philosophique pour Platon – est l'expression d'un décalage entre ce qui arrive factuellement et les attentes contrefactuelles qui sont déjouées. L'immense activité de l'esprit s'étend sur toute la

gamme des modes de contrefactualité possibles : c'est pourquoi la pensée peut être subversive comme chez Socrate, critique comme chez Marx, imaginative comme chez Shakespeare, créative comme chez Michel Ange ou Mozart, rêveuse comme chez Rousseau – ou pas.

Voilà donc ce qui distingue radicalement l'esprit humain de toutes les machines à penser conçues à ce jour. Tout le secret de l'esprit tient dans le fait qu'il est fondamentalement *rapport au monde*, et que ce rapport au monde mobilise à tout moment les *ressources de contrefactualité* dont l'esprit est seul capable. Cette mobilisation est l'essence de son activité. Si cette capacité de contrefactualité n'existait pas, nous ne serions qu'un organisme vivant parmi d'autres organismes vivants, simplement soumis aux transformations métaboliques qu'imposent à tout vivant les processus physico-chimiques naturels se déroulant en quelque sorte par-dessus leur tête. La notion de capacité de contrefactualité résume à elle toute seule le vaste ensemble de toutes les aptitudes réelles et réalisations potentielles que porte en lui l'esprit humain.

Un piège pour l'esprit

Source permanente de contrefactualité, l'esprit se trouve pourtant de plus en plus enfermé dans le monde factuel des données. Soumis à la tendance évolutionnaire lourde de la substitution de relations techniques aux relations naturelles avec le monde, il se meut toujours davantage dans le donné des données, devenant malgré lui acteur cybernétique d'un système qui en retour le dédommage en l'emmiellant d'innombrables satisfactions immédiatement accessibles. Ce miel est un piège pour l'esprit. Il englobe son cœur vivant, qui est d'aller au-delà du donné. En lui offrant continuellement ce donné le plus proche, le monde numérique le désaccoutume à aller au-delà de sa satisfaction immédiate. Chaque individu tend à devenir l'administrateur de son propre bien-être, sans autre souci de transcendance que la promesse d'un plaisir libidinal à portée de doigt.

Notons bien que les satisfactions recherchées ne sont pas seulement matérielles ou consuméristes. La chercheuse qui trouve n'importe quel article académique en quelques clics, le mélomane qui accède de même à une version rare sur la plateforme de son choix, la médecin qui trouve instantanément une aide au diagnostic – toutes et tous suivent les voies courtes de ce qui est infiniment *pratique*, et met à leur disposition quasiment dans l'instant où ils le souhaitent l'objet de leur désir. Ici, la satisfaction instantanée sert certes des buts qui vont au-delà du pur contentement hédoniste, mais le mécanisme d'accoutumance à l'immédiateté est le même. C'est ce mécanisme qui, en tant que tel, est libidinal, plus que l'objet même de la satisfaction. C'est au demeurant la raison pour laquelle une critique du numérique ne peut en

rester au seul niveau d'une critique du *capitalisme* numérique : car ce qui est en jeu, ce n'est pas la seule accessibilité supermarchande à des biens de consommation, mais les mécanismes mêmes qui accoutument l'esprit à la disponibilité immédiate de tout ce qui est donné. Ce sont ces mécanismes, consuméristes ou non, qui font de l'esprit un esclave du donné, et le déshabituent de l'effort de patience, travail de l'esprit s'il en est. Il devient ainsi un impatient impénitent, réclamant son dû tout de suite, enfant-roi du numérique.

III. Quelle éthique pour les technologies de l'esprit ?

S'il est vrai que les outils numériques sont une technologie de l'esprit, alors c'est l'esprit qu'il faut protéger. C'est lui qui est précieux, c'est lui qui est vulnérable. C'est lui qui est menacé. Et il l'est dans sa faculté reine, qui est d'être capable de dépasser le donné vers ce qui n'existe qu'en pensée, de ne jamais considérer le factuel que comme un tremplin vers le contrefactuel, et d'en faire le guide de tout agir dans le monde. Le devenir-cybernétique de l'esprit atrophie cette capacité, en tentant de l'arrimer, sur toute l'étendue de son expérience, à la surface d'un monde de données. Il se trouve ainsi comprimé dans le libre exercice de ses facultés. C'est pourquoi une éthique du numérique doit être une éthique de l'esprit.

Caractériser le numérique comme une technologie de l'esprit n'est pas une manière de voir plus *vraie* ou plus *plausible* qu'une autre – ce n'est pas là une question de vérité ou de plausibilité empiriques. D'autres définitions ont cours, qui ont une autre aire de pertinence. Ainsi, il est par exemple possible de le caractériser comme un « outil universel de traitement de l'information²⁰ » ou, de manière très différente, comme une nouvelle forme capitaliste de création de richesse²¹. Ces différentes caractérisations ouvrent à chaque fois à des perspectives et à des prescriptions éthiques différentes, et c'est très bien ainsi. Mais caractériser le numérique comme technologie de l'esprit est la description *qui permet d'en dégager l'enjeu le plus haut*, celui auquel nous devrions tenir le plus, parce qu'il concerne notre condition d'humains dans ce qui définit son humanité même, à savoir la vie de l'esprit. Cet enjeu qu'on perd de vue, à force d'avoir le nez dans la machine cybernétique qui nous enveloppe de toutes parts.

Mais surtout, il s'agit d'un enjeu face auquel nous ne sommes pas équipés. Ni moralement, ni politiquement. Dans notre univers juridique, l'esprit n'est pas ce qu'on protège. Les lois démocratiques sont capables de protéger contre les atteintes aux droits dont les individus sont porteurs, et contre toutes les infractions définies par le système juridique. L'esprit humain, n'étant ni une personne, ni un bien juridique, ne peut tomber sous le coup d'une infraction qualifiée par le droit. Il n'y a pas de « crime contre l'esprit », parce que l'esprit n'est pas protégé – et, dans le contexte de la propagation des technologies de l'esprit, c'est un sérieux problème.

²⁰ Comme le fait par exemple le Comité national pilote d'éthique du numérique dans *Pour une éthique du numérique*, Paris, P.U.F., 2022.

²¹ Ainsi par exemple Shoshana Zuboff, *L'Âge du capitalisme de surveillance*, trad. de Bee Formentelli et Anne-Sylvie Homassel, Paris, éd. Zulma, 2020 ; ou Cédric Durand, *Techno-féodalisme, critique de l'économie numérique*, Paris, éd. Zones, 2020.

L'orthodoxie éthique

Imaginons un instant un ou une cadre d'entreprise, à qui sa direction demanderait de rédiger dans l'année qui vient une charte éthique du numérique, moyennant un comité d'experts réunis pour l'occasion. C'est aujourd'hui monnaie courante : États, grandes entreprises, institutions publiques ou privées, organisations internationales, tous et toutes se dotent de déclarations fixant les valeurs et principes qui devraient guider leur action dans le monde numérique. Donc, première règle de l'éthique numérique : une charte éthique tu auras. Soit.

Que fait notre désigné volontaire ? Après avoir éprouvé l'angoisse du gardien de but au moment du penalty, il fait comme tout élève désemparé : il va guigner chez la voisine, l'autre grande entreprise qui a déjà publié sa charte pour se faire bien voir. Et la voisine, comment avait-elle fait ? Tout aussi désemparée mais plus débrouillarde, elle était allée voir chez sa grande sœur l'Union européenne, qui n'a jamais été avare en déclarations, règlements, directives, propositions, livres blancs, comités d'experts – au point que s'orienter dans le dédale des régulations européennes est devenu une spécialisation à part entière.

Mais l'Union européenne, qui se targue d'être pionnière mondiale en matière de régulation du numérique, comment s'y était-elle prise au moment de lancer ses premières balises dans le torrent numérique mondial ? Sur la base de quels principes allait-elle réguler, légiférer, et même simplement réfléchir ? Car il ne faut pas s'y tromper : lorsque le numérique fut venu, la grande sœur se trouva tout aussi désemparée que ses cadettes d'aujourd'hui. Mais elle était en tête de cordée, ce qui ne lui facilitait pas les choses. Prise de court par le cours que prenait le monde, elle se tourna donc vers les seuls principes généraux susceptibles de pouvoir l'inspirer : les principes de bioéthique, qui, dans les sciences médicales, avaient fait leur preuve (croyait-elle de bonne foi) depuis une bonne quarantaine d'années. Principes qui eux-mêmes reproduisaient ce que la Bible américaine sur la question – les *Principles of Biomedical Ethics* de Beauchamp et Childress – avait inscrit sur sa Table des lois : bienfaisance, non-malfaisance, autonomie et justice²².

²² Beauchamp T, Childress J., *Principles of Biomedical Ethics*, New York: Oxford University Press (première édition en 1979). En français (traduction basée sur la 5e édition) : *Les principes de l'éthique biomédicale*, Paris, Les Belles Lettres, 2008.

Résultat : ce qu'on peut appeler aujourd'hui l'éthique « officielle » du numérique, et que prodiguent à tout vent les experts ventriloques des institutions européennes²³, reproduit tacitement, sans jamais problématiser ce lien ombilical, les principes de la bioéthique, qui pourtant n'ont jamais été conçus pour cela. Un seul principe leur est ajouté, celui dit de *transparence* ou d'*explicabilité*, selon lequel un usager doit être en mesure de comprendre les processus auxquels il est soumis et que, symétriquement, les acteurs du numérique doivent pouvoir rendre explicables. Exigence difficile, peut-être utopique dans le contexte d'opacité structurelle du numérique, mais qui est elle aussi secrètement calquée sur la relation médicale de confiance et de responsabilité entre le patient et son soignant.

Quoi qu'il en soit, notre désigné volontaire est finalement rassuré de trouver tant de précédents gravitant autour de quelques principes qui semblent faire consensus. Il lui suffira désormais de réunir quelques experts biberonnés à cette orthodoxie éthique (des profs à la retraite ou pas, des juristes, des gestionnaires de données, des statisticiens, des communicants, une philosophe, parfois un théologien), et le tour sera joué : ta charte, tu vas l'avoir. Flanqués les uns des autres, ils vont s'engager à respecter la vie privée, l'autonomie et les besoins humains, l'équité, la diversité et la non-discrimination, à communiquer de manière transparente et intelligible, bref à développer le numérique « de manière éthique et responsable ». Tout le prêt-à-porter des valeurs dites démocratiques.

Au final, on retrouve donc partout les mêmes textes creux et insipides, reproduisant la même langue de bois éthique qu'on ressasse dans toutes les conventions, déclarations, chartes ou codes de bonnes pratiques.

L'éthique officielle européenne

Il existe donc actuellement une éthique « officielle » du numérique, éthique orthodoxe qui gravite tout entière autour des principes admis de l'éthique individualiste moderne, défendant les droits fondamentaux, les libertés et l'intégrité de chacun. Les droits de l'homme en sont l'arrière-plan non discuté, et les principes de bioéthique, augmentés du principe de transparence, en constituent la substance

²³ Ce qui n'exclut pas des réflexions éclairantes, parfois profondes, sur les véritables enjeux du numérique : Luciano Floridi, *L'éthique de l'intelligence artificielle. Principes, défis et opportunités*, trad. d'Enrico Panai et Emmanuel R. Goffi, éd. Mimésis, 2023. Mais le ton général est parfaitement congruent à l'esprit des institutions européennes : souci du marché de l'innovation, défense des droits individuels calqués sur la bioéthique classique, apologie des nouvelles technologies qu'il faut promouvoir de manière responsable. Exemple : « En bref, il faut promouvoir ces technologies tout en évitant leur mauvaise utilisation, leur sous-utilisation, leur surutilisation et leur utilisation nuisible » (p. 164). Voilà où en est l'éthique orthodoxe du numérique aujourd'hui. (Curieusement, ce livre est préfacé par Jean-Gabriel Ganascia, qui dans son *Servitudes virtuelles* (Paris, Seuil, 2022), n'avait pourtant de cesse de démontrer, et de manière fort convaincante, combien cette transposition de la bioéthique au numérique ne marchait pas).

générale. Les comités dits d'éthique, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux, en sont les agents en service commandé.

L'Europe est le grand Chevalier de cette « petite éthique » et de sa langue de bois. En voici un exemple parfait, tiré d'un discours important de la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen en 2021 :

« Nous croyons en une transition numérique centrée sur l'humain. Il s'agit de savoir qui nous voulons être en tant qu'Européens. Afin de mieux appréhender cette question, nous formulerons un ensemble de principes numériques. Par exemple, l'accès de tous à l'internet; un espace en ligne sécurisé; le droit d'acquérir des compétences numériques; des algorithmes respectueux des personnes; la protection des enfants en ligne. Ces principes importants viendront compléter les droits légaux qui protègent déjà les Européens en ligne, tels que la protection des données à caractère personnel ou la liberté d'expression²⁴. »

Tout s'y trouve. D'abord, l'apparente hauteur de vue qui place le débat au niveau de l'humain et de l'identité européenne. On semble retrouver là le souffle des grands idéaux européens, animés d'une vision émancipatrice et universaliste à égale hauteur des grands projets historiques qui ont marqué l'histoire de l'humanité (ce que le projet européen devrait être). Mais le souffle s'essouffle vite. Qui voulons-nous être en tant qu'Européens, selon la présidente ? Des individus ayant accès à internet, bénéficiant d'un espace numérique sécurisé respectueux des droits et libertés individuels. Des Européens bien en ligne.

Ensuite, ce leitmotiv d'une « transition numérique centrée sur l'humain », qui sera repris dans tous les textes ultérieurs. Mais, peu férus de dialectique, ni la présidente ni les rédacteurs et rédactrices ultérieures ne se sont rendus compte combien cette phrase disait en réalité l'inverse de ce qu'elle voulait dire : car mettre l'humain au centre de la transition numérique, c'est justement prendre la transition numérique pour le critère auquel l'humain devra s'adapter. La transition numérique mène le bal. Dans ce contexte, « placer l'humain au centre » ne peut rien vouloir dire d'autre que tenter de *préserver* les droits et libertés des individus au sein d'une transition numérique tacitement présentée comme inéluctable. C'est certes déjà bien – à vrai dire, c'est le minimum requis dans une société démocratique -, mais c'est largement insuffisant au regard des enjeux réels des technologies de l'esprit.

C'est donc en parfaite conformité avec ces éléments de langage que paraîtra au Journal officiel de l'Union européenne le 23 janvier 2023, dans le sillage de ces prises

²⁴ Ursula Von der Leyen, « Assurer le leadership de la décennie numérique », discours tenu à Sines, 1er juin 2021. La citation est mise en exergue de « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions établissant une déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique » du 26 janvier 2022, et a été plusieurs fois reprise depuis au titre d'emblème de la politique européenne du numérique.

de positions officielles et de diverses communications préparatoires²⁵, la *Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique*²⁶, qui fixe les grands objectifs normatifs d'un numérique européen. On notera d'emblée l'expression étrange « décennie numérique », qui caractérise la période historique considérée par sa technique dominante. Le numérique est donc la référence autour de laquelle s'ordonne la chronologie même de l'Europe et du monde. Le centre, c'est lui, et l'humain gravite autour. Message subliminal : qui s'oppose en quelque manière à cette marche triomphale du numérique se met lui-même hors de l'histoire. L'homme sur lequel est prétendument centrée la transformation est l'homme déjà numérique.

Le voile est vite levé – dès le considérant 5 – sur les objectifs que poursuivent les États membres par cette *Déclaration* : ils appellent « à adopter un modèle de transformation numérique qui renforce la dimension humaine de l'écosystème numérique et dont le marché unique numérique serait le cœur. » Voilà qui a le mérite d'être clair. Non seulement c'est l'écosystème numérique qui mène la danse européenne, mais c'est le marché unique qui bat la mesure. Et l'humain doit se mettre au diapason.

Le texte répète à quasiment chaque paragraphe le mensonge objectif d'un « numérique centré sur l'humain », et sa foi dans la « transformation numérique de nos sociétés et de notre économie²⁷ ». A cela s'ajoute un argument tranquillisant, une belle formule répétée depuis comme un mantra dans la communication de la Commission (notamment par Thierry Breton, le Commissaire européen au *Marché intérieur*, dont on comprend maintenant pourquoi il est au front de la politique du... *numérique*) : « Ce qui est illégal hors ligne devrait être illégal en ligne²⁸. » C'est l'argument « toutes choses étant égales par ailleurs », un argument de banalisation qui sous-entend que le numérique n'a en tant que tel rien de spécifique qui justifierait qu'on y réfléchisse pour lui-même. Il suffirait de monter en gamme juridique pour que tout soit sauf : « La transformation numérique ne devrait pas entraîner de régression des droits²⁹ ». Du point de vue des droits individuels, le numérique est donc supposé laisser toutes choses en l'état – il suffirait de les adapter à ce nouvel environnement dont l'avènement est par ailleurs hautement souhaitable au regard des possibilités de prospérité qu'il promet.

Partout suinte le même discours secrètement apologétique d'adaptation, comme dans le considérant 2 : « La transformation numérique touche tous les aspects de la

²⁵ Voir notamment la « Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions établissant une déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique » du 26 janvier 2022, COM (2022) 27. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52022DC0027>

²⁶ Texte paru au Journal officiel de l'Union européenne : JOUE C 23/1 du 23 janvier 2023. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32023C0123\(01\)](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32023C0123(01))

²⁷ Considérant 6, JOUE C 23/1.

²⁸ Considérant 3, JOUE C 23/1.

²⁹ *Ibid.*

vie des citoyens. Elle ouvre des possibilités considérables pour améliorer la qualité de la vie et en matière de croissance économique et de durabilité. » Qui donc aurait la sottise de la critiquer ? Une Communication préparatoire à cette *Déclaration* notait : « La pandémie de COVID-19 a montré à quel point il est essentiel que tous les acteurs, y compris les institutions telles que les administrations, les instituts de recherche, les établissements d'enseignement et de formation et les établissements de soins de santé, soient prêts pour la société numérique, en particulier pour garantir l'inclusion et le soutien des personnes vulnérables, des personnes âgées, des enfants et des personnes handicapées, afin qu'ils puissent tirer pleinement parti de la transformation numérique³⁰. » Comment, dans ces conditions, interroger la nécessité de la numérisation elle-même ? Elle constitue l'a priori indiscuté de toute la discussion.

Dès lors, on ne peut plus guère s'illusionner sur la portée de la défense des droits fondamentaux invoquée dans cette *Déclaration*, « tels que la protection des données, le droit à la vie privée, la non-discrimination et l'égalité de genre, ainsi que de principes comme la protection des consommateurs, la neutralité technologique et de l'internet, la fiabilité et l'inclusivité³¹ ». Ces droits ne sont pas invoqués pour protéger l'individu contre les effets du numérique en tant que tel, mais uniquement pour le protéger *en sa qualité d'utilisateur du numérique*, sans que cette utilisation elle-même soit jamais interrogée, sans que la nécessité du tout-numérique soit jamais mise en question. Bien au contraire, tout doit encourager le citoyen européen à l'utiliser de plus en plus.

Cette *Déclaration* ne protège donc pas l'être humain en sa qualité d'humain ni même de citoyen – au sens où le faisait la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, précisément –, mais en sa qualité d'individu connecté, soumis en permanence à la double finalité des dispositifs numériques. Pour être plus exact, il faut dire que si cette *Déclaration* protège l'être humain et le citoyen, elle ne le fait *qu'en tant que* celui-ci est connecté. Le numérique lui-même comme phénomène sociétal échappe à toute appréciation éthique, politique et anthropologique, à toute évaluation globale sur ses usages, sa portée, sa signification. Certes, les nouveaux risques ne sont pas sous-estimés : diffusion de contenus préjudiciables, abus de toute espèce, surveillance de masse ou biais algorithmiques. Mais en les appréhendant sous la catégorie d'infractions aux droits fondamentaux, on rassure là encore le public, en laissant subliminalement entendre qu'ils pourront tôt ou tard trouver une solution technique et juridique appropriée. Le numérique est donc sauf. Quant au risque majeur, celui que nous avons diagnostiqué comme le devenir-cybernétique de l'esprit, il ne peut même pas être saisi dans les termes de l'éthique juridique officielle européenne.

³⁰ COM (2022) 27 (voir ici, n. 25).

³¹ Considérant 4, JOUE C 23/1.

La *Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique* de 2023 ne propose donc rien de plus qu'une simple remise à niveau du catalogue bien fourni des droits et valeurs européennes, l'extension du numérique étant considérée comme un fait accompli, soustrait à toute discussion, et laissant toutes les choses égales par ailleurs. On notera aussi que toutes les prescriptions se font au nom de la facilitation du marché unique, omniprésent dans tous les textes sur le numérique ou sur l'intelligence artificielle, alors que – il faut le rappeler - le marché n'est *pas* une « valeur européenne » : il ne figure d'ailleurs pas – à juste titre – dans la fameuse liste des valeurs rappelées à l'article 2 du Traité de Lisbonne (2007), ni dans la Charte des droits fondamentaux de 2000.

Le marché est pourtant le grand patron des institutions européennes, tel Zeus qui pouvait bien laisser agir les autres dieux de l'Olympe, mais dont tous savaient bien qu'il était le vrai chef du panthéon.

L'idée d'une éducation de l'esprit

Face à ce que nous avons identifié comme le devenir-cybernétique de l'esprit, configurer les droits des utilisateurs apparaît de peu de poids – autant peindre une fenêtre sur la paroi de son cachot pour croire pouvoir respirer l'air libre. L'éthique des droits, juridique par conception, ne peut traiter que des infractions juridiquement qualifiées. Or, comme nous l'avons dit, l'esprit humain en tant que tel n'est pas un objet juridique identifié. Pourtant, c'est bien l'esprit humain qui est en jeu, à la fois dans la qualité de son rapport au monde et dans ce que nous avons appelé sa capacité générale de contrefactualité – son pouvoir d'aller au-delà du donné -, qui recèle en elle toute la plasticité, toutes les capacités d'imagination et d'innovation, d'ajustement et d'adaptation, de création, d'évaluation et de jugement (ce que Hannah Arendt appelait la pensée) dont l'esprit authentiquement humain est capable. Cette capacité de s'orienter par rapport à une réalité idéale est ce qui traverse la moindre de ses actions qui ne soit pas réflexe ou strictement biologiquement adaptative – donc la moindre de ses actions.

Or, c'est précisément cette capacité générale de contrefactualité propre à l'esprit qui est assaillie de toutes parts, d'une manière générale par le devenir-fonctionnel de nos sociétés rationalisées, et en particulier par le numérique qui amplifie cette tendance dans des proportions jamais atteintes. Chaque utilisateur devient source d'information pour l'autre, et, de ce fait même, potentiel déclencheur d'une action automatique, quelle que soit la finalité qu'elle serve. Le devenir-cybernétique *des sociétés*, c'est cette tendance à l'automatisation des procédures, à la traçabilité de tous les faits et gestes, à l'imposition des attentes de comportement dictées par les

machines ; ce sont les QR-codes qui tracent les paquets, la viande ou les individus, les caméras de surveillance qui remplacent le contrôle social, les « click and collect » qui rationalisent les achats en évitant tout contact humain. Le devenir-cybernétique *de l'esprit*, c'est cette tendance chaque jour accentuée par la dépendance au numérique – que l'Europe encourage sans limites – à pouvoir satisfaire sans délai le moindre de nos besoins, caprices, désirs, volontés, grâce à un dispositif technique qui met toute réalité numérisable à notre portée. Le numérique accoutume ainsi chacune et chacun à ce principe de commodité induit par les technologies de l'esprit, le désaccoutumant par là même de l'effort (et des joies !) de la quête. Le devenir-cybernétique de l'esprit, c'est ce fonctionnalisme où chaque attente déclenche sa réponse adéquate, où à peine éveillé un désir reçoit la satisfaction qui l'éteint, où la moindre des volontés trouve sa prise en charge automatique par un système qui l'exécute.

Certes, pris dans ces rets, l'esprit ne s'en trouve pas *dénaturé*, au sens où il perdrait sa faculté reine, celle de s'orienter par rapport à ce qui n'est pas. Ce serait définitivement devenir un robot, dont les comportements se caractérisent précisément par leur *incapacité* de contrefactualité. L'esprit se trouve plutôt *engourdi* par cette facilité dans laquelle il baigne, *déshabitué* de sa capacité à aller au-delà de ce qui lui est donné, comme un muscle trop longtemps laissé au repos. Le fonctionnalisme le sclérose. Le danger qui le menace, c'est l'atrophie, le manque de curiosité, le retrait pantouflard. La routine de la satisfaction permanente. Car l'esprit s'habitue vite à aimer ce qu'on lui donne à aimer. Il est séductible – c'est pourquoi il peut aussi devenir addict. Si l'addiction aux écrans peut devenir un problème de société³², c'est parce que l'écran donne du sucre au cerveau – les neurophysiologistes parlent de « circuit de la récompense » et de dopamine, le « messenger chimique du plaisir » qui permet de mémoriser la stimulation produite et donc de la répéter. Ce qu'atteste ici ce langage scientifique, c'est encore le caractère *libidinal* de l'esprit humain, prompt à se laisser appâter, enjôler, allécher, et à répéter les chemins du plaisir qui s'offrent à lui. C'est cette propension native que stimule jour après jour le numérique, en raccourcissant autant qu'il est techniquement possible les voies vers la satisfaction de chaque utilisateur.

Cet engourdissement progressif est assurément une mauvaise nouvelle, mais que ce ne soit qu'un engourdissement en est une bonne. Car ce qui n'est qu'engourdi peut

³² Une étude de l'Observatoire santé pro BTP parue en janvier 2024 (<https://www.observatoire-sante-probtp.com/accueil/dossiers/addiction-aux-ecrans.html>) dresse un tableau saisissant de l'addiction aux écrans chez les plus de 18 ans, un phénomène indépendant du sexe, de l'âge, et du niveau d'éducation. Selon cette enquête, menée sur 21'000 personnes, c'est le cumul des divers comportements qui crée l'addiction (s'endormir/ se réveiller avec son smartphone, le garder à table, aller aux toilettes avec lui, toujours le garder allumé près de soi, ne pas pouvoir s'empêcher de regarder les messages et d'y répondre), laquelle entraîne à terme des phénomènes d'isolement social, de santé (notamment liés au sommeil), et de sécurité (au travail par déficit de concentration, sur la route par déficit d'attention). Cette importante étude illustre parfaitement ce que nous appelons ici l'immixtion du numérique dans notre relation au monde. Elle cite en exemple de cette interposition entre soi et le monde la fête du 31 décembre aux Champs-Élysées, où les personnes *présentes* regardaient majoritairement le spectacle sur leur smartphone.

être désengourdi. Désengourdir l'esprit, cela veut dire : l'éduquer, le former. Comme on rééduque un membre meurtri. Or, ce qui forme l'esprit, c'est ce qu'il rencontre, c'est son expérience, son contact avec le monde, le monde des autres, la manière dont il s'adresse à ce monde et dont ce monde s'adresse à lui. L'instruction scolaire n'est qu'une partie de l'éducation de l'esprit : les éducateurs de profession ou même les parents ne sont qu'une fraction de la relation au monde. L'éducation de l'esprit regroupe tout ce qui contribue à ce que l'allemand appelle la *Bildung*, la formation, mais qui n'est pas que la formation intellectuelle ou spirituelle : elle comprend tout ce qui façonne l'esprit dans son expérience du monde, dans son interaction avec lui. L'éducation est une écologie.

L'éducation, ce n'est donc pas que la transmission des savoirs et des savoir-faire, à quoi l'assimile sa fonction officielle. Elle est transmission de tout ce que le monde a à transmettre, du simple fait que l'esprit est en contact avec lui – et notamment le monde des autres tels qu'il a été façonné jusqu'à ce jour, et qui est le support objectif de toutes les expériences présentes. Tel est le sens de la belle citation du philosophe pragmatiste américain John Dewey (1859-1952) mise en exergue de ce livre : « Un goût véritable pour la beauté des fleurs ne naît pas dans une conscience close sur elle-même. Un tel goût reflète un monde dans lequel de belles fleurs ont déjà poussé et ont été appréciées pour leur beauté. » Il poursuit quelques phrases plus loin : « Le désir de fleur intervient après avoir déjà effectivement joui d'une fleur, mais il vient avant le travail qui fera fleurir le désert, avant la *culture* des plantes ». On ne saurait mieux dire ce lien entre l'objectivité de ce qui existe, de ce qui est là pour nous, et l'idéal qu'il fait naître, cette contrefactualité qui émerge de la factualité de notre rencontre avec le monde et qui permet d'orienter l'action future. Ce dépassement du donné, cette sortie hors de soi et tout le travail qu'elle engendre - celui de la réorganisation de soi et du monde qui est à notre portée -, c'est l'éducation.

Une telle éducation n'est pas possible pour une conscience close sur elle-même, dit Dewey, grand philosophe de l'éducation. Elle suppose une ouverture au monde naturel et social. Mais il faut aujourd'hui ajouter : elle n'est pas possible non plus pour une conscience plongée dans une cuve numérique ; pour une conscience qui, du monde, ne rencontrerait qu'une enveloppe cybernétique, l'enveloppe artificielle d'un intermédiaire digitalisé. Une telle situation n'est pas possible, bien sûr, parce que même sous hégémonie numérique, nous continuons à faire l'expérience du monde, corps à corps. L'esprit dans une cuve ne peut être qu'une expérience de pensée. Mais le passage à la limite est instructif : si l'esprit était entièrement plongé dans un métavers, s'il ne connaissait du monde que ce vêtement numérique, que pourrait-il faire d'autre que lui-même le revêtir ? L'esprit est poreux, il est perméable à ce qui l'entoure, d'abord mimétique de son monde. C'est ce qui le rend infiniment vulnérable. Emmailloté dans sa ouate cybernétique, dorloté dans ses aises, nul doute qu'il se laisserait cajoler de bon cœur jusqu'à paisiblement s'assoupir.

Dans un monde cybernétique, l'esprit tend lui-même à devenir cybernétique, nous l'avons dit. L'esprit est contextualiste par nature : il s'ouvre à ce qui s'offre à lui. Et défendre les droits et libertés juridiques de celles et ceux qui se meuvent dans un monde cybernétique ne leur sert qu'à pouvoir se mouvoir « éthiquement » - c'est-à-dire conformément à l'éthique en vigueur - dans ce monde, pas à en sortir. Dans ce monde-là, rien ne le stimule à aller au-delà de ce qui lui est donné, donc à sortir de lui-même. Il se trouve tendanciellement condamné à reproduire ce que le système lui offre, pas à exercer ses libres capacités de pensée. C'est donc une tâche de le restituer à sa pleine humanité, à l'exercice spontané de ses fonctions endormies par le fonctionnalisme.

Cette tâche est donc celle de l'éducation, c'est-à-dire de l'apprentissage du sens de la transcendance, compris comme cette capacité à sortir de l'immédiateté du donné et de sa sphère close sur elle-même. Quelle que soit la matière éducative transmise ou à transmettre, quel que soit son contenu culturel d'arrière-plan ou sa substance explicite, une éducation authentiquement humaine ne peut ni ne doit s'adresser à autrui comme à un simple opérateur cybernétique, ni le considérer comme un pur « agent informationnel ». C'est pourtant ce à quoi tend aujourd'hui le système numérique avec chacun de ses utilisateurs, mais aussi le système scolaire, avec sa conception de plus en plus ouvertement fonctionnaliste de l'instruction, mise au service de l'économie. Ce qui se trouve ainsi perdu de vue, c'est l'horizon de l'épanouissement de l'esprit humain, au profit du renforcement du statu quo des choses telles qu'elles existent.

C'est à cela pourtant que devrait servir une éducation qui ne soit pas au service de la seule reproduction du système : à élever l'esprit hors de lui-même et du système qui le nourrit. Mais pour pouvoir accomplir cette tâche, et ne serait-ce même que pour l'amorcer, *il faut protéger l'esprit*, désormais assiégé par des technologies qui le vampirisent et le fonctionnalisme qui le met au pas. L'éducation, la *Bildung* est pour l'esprit comme l'air qu'il respire, l'aliment qui le nourrit. La réduire à l'apprentissage de ce qui est, à la docilité envers le donné et à la déférence envers le monde tel qu'il existe est un véritable crime contre l'esprit. D'une part parce que le monde tel qu'il est ne va pas si bien qu'il mérite d'être poursuivi à l'identique, mais d'autre part et surtout parce qu'on sacrifie ainsi les généreuses facultés d'apprentissage de l'esprit et ses capacités sans limites d'imaginer un monde meilleur, dans son amour de la nouveauté. L'esprit étouffe sous le fonctionnalisme imposé. C'est pourquoi il doit désormais être protégé. Tel est le sens premier de la proposition d'une *Déclaration universelle des droits de l'esprit*.

Une Haute Autorité Internationale de l'Esprit Humain

Conformément à la logique économique qui est la leur, les géants du numérique privatisent l'esprit humain, ou le privatisent indirectement, en monétisant à leur profit toutes les ressources (les données) qu'ils y puisent gratuitement. Certes, l'extraction numérique rend à l'esprit, mais sous une autre forme, supposément plaisante pour lui, ce qu'il en a extrait. Libidinal par nature, il se trouve ainsi dédommagé de son détroussement initial, d'ailleurs indolore et effectué à son insu. L'appropriation originaire de cette matière première qu'offre l'esprit refaçonne donc inévitablement celui-ci, en refaçonnant son rapport au monde. A cela, aucun droit d'utilisateur, aucune « conditions générales d'utilisation » ne changera bien évidemment rien.

C'est pourquoi la première mesure de protection de l'esprit doit consister dans sa déclaration comme *patrimoine commun de l'humanité*. Ce serait la manifestation juridique la plus haute actuellement imaginable d'une prise de conscience à la fois de la valeur inestimable de l'esprit humain, et de sa vulnérabilité constitutive. Le préserver dans sa liberté originaire d'imaginer d'autres mondes possibles, de décoller de la réalité simplement donnée, de ne pas être assujéti au fonctionnalisme qui fonctionne et à des buts que d'autres ont fixé pour lui, est désormais une tâche qu'il s'agit d'assumer si nous tenons aux conditions d'un épanouissement authentiquement humain. L'éthique des droits individuels, elle, est ombilicalement liée au fonctionnement du système auquel tous les individus sont soumis par défaut ; une éthique de l'esprit doit au contraire mettre le système au service de l'humain et de ses capacités infinies.

Dans ces conditions, nul ne devrait avoir la possibilité d'exercer un monopole sur la configuration de l'esprit humain, comme on parle de la configuration d'un ordinateur. Nul ne devrait avoir le droit de le formater pour son propre usage, ni de le prédéterminer à large échelle pour pouvoir en tirer un profit exclusif. La numérisation du monde elle-même ne devrait pas être considérée comme un inéluctable destin auxquels individus et communautés devraient aveuglement se plier, en esclaves de l'innovation à tout prix. Cette évolution globale, précisément parce qu'elle est globale, ne peut être laissée aux seules mains du marché : il lui faut une autorité dédiée. Abandonner cette évolution au marché, ce serait lui abandonner non seulement toutes les forces vivantes de la domination sociale en général, mais surtout l'avenir de l'esprit humain lui-même, ce qui est objectivement plus grave : car une révolte contre la domination sociale ne peut se faire que par l'esprit qui la conteste – mais si l'esprit est atrophié, la domination, inéluctablement, s'étend.

C'est pourquoi la situation telle qu'elle existe de fait, laquelle autorise les géants de la technologie, comme nous l'avons vu, à se déclarer prophètes en humanité au nom de leurs succès marchands – cette situation commande d'ériger au niveau

mondial une Haute Autorité Internationale de l'Esprit Humain, garante de ce patrimoine commun précieux et vulnérable. Une telle Autorité est le corollaire nécessaire de la notion de patrimoine commun : car ce qui est commun doit être géré et administré par une autorité, au nom de l'intérêt commun de l'humanité, dans un esprit où la responsabilité collective l'emporte sur le droit d'appropriation privé. A l'instar de ce qui a été réalisé pour les fonds marins, une institution dédiée doit donc être créée, qui protège l'esprit humain dans son intégrité, et veille à un usage prudent, raisonné, orienté vers l'épanouissement, des technologies que nous avons appelé « technologies de l'esprit ».

Si les usages particuliers ne peuvent, ni sans doute ne doivent, être précisément régulés, les tendances et usages généraux doivent pouvoir être, autant qu'il est possible dans un contexte d'innovation jaillissante, réfléchis, préparés, anticipés, et surtout : évalués. Evalués dans leurs conséquences prévisibles ou hypothétiques, non pas au regard de l'éthique individualiste des droits, mais de celle de l'esprit. Aucun dispositif à fort impact mental et sociétal ne devrait pouvoir être mis sur le marché sans concertation, procédure et évaluation préalables, voire autorisation de l'Autorité dédiée, comme il est au demeurant toujours d'usage dans les autres domaines de l'activité humaine, lorsque de grands risques veulent être évités. L'étonnant est en effet qu'une telle manière de faire est parfaitement habituelle et acceptée dans nos sociétés, dès lors qu'il s'agit de sécurité aérienne ou routière, d'alimentation ou de médicaments, où l'on applique, de manière aujourd'hui presque automatique, le principe de précaution ou un équivalent ; pourtant, dans le domaine des technologies de l'esprit, cette manière de faire est ignorée – signe irréfutable de la sacralisation dont est l'objet, dans nos sociétés technologiquement avancées, le marché de l'innovation technique et de l'économie qui va avec. Alors que l'intégrité du corps est protégée comme une valeur suprême, celle de l'esprit est purement et simplement oubliée.

Il y a donc là un contraste qui ne laisse pas d'interpeller, comme le montre de manière éclatante l'exemple de ChatGPT : alors que dans l'industrie pharmaceutique, il ne viendrait à l'idée de personne de mettre sur la marché une molécule qui n'aurait pas passé les phases de test obligatoires ainsi qu'une due homologation par les organismes nationaux, internationaux voire continentaux indépendants, une technologie comme ChatGPT a pu, début décembre 2022, envahir le marché mondial sans autre forme de procès, créant à travers la planète un vent de panique parmi nombre professionnels qui se sont très vite vu menacés dans leur existence même. Au-delà même de cette légitime et compréhensible inquiétude concernant les métiers, tout le monde a pu depuis lors prendre la mesure des impacts qu'une telle application pouvait avoir dans diverses activités de l'existence, où elle s'est très directement manifestée comme une technologie de l'esprit « de premier degré », pourrait-on dire, puisque son principe même est de prendre directement en charge

l'une des facultés éminentes de l'esprit humain, qui consiste à produire des textes inédits doués de sens. Utilisée à tout-va, une telle application bouleverse le rapport au savoir, à la vérité, à la créativité, et d'une manière générale à ce que veut dire « production de l'esprit », puisqu'elle dispense l'esprit de tout *travail* pour en produire, précisément. L'esprit lui-même devient pur consommateur cybernétique de prestations mentales machiniques produites à la demande.

Une Haute Autorité Internationale de l'Esprit Humain n'aurait pas interdit ChatGPT, mais aurait posé des conditions à sa commercialisation mondiale, ce qui aurait déjà eu pour premier effet de retarder sa mise sur le marché, permettant ainsi aux sociétés et aux individus de se préparer à l'avènement de cette nouvelle technologie de l'esprit, tout en favorisant un débat public sur les usages et finalités de l'application. A la place de cela, le monde entier, pris de court, a été mis devant le fait accompli, lui-même dicté par la seule nécessité marchande. Depuis, des débats ont certes eu lieu, mais dans le chaos et la confusion, fragmentés, disséminés, parcellaires, donc ultimement sans impact sur l'évolution globale de cette technologie globale. Le droit, notamment européen, essaie certes (avec l'IA Act) d'intervenir, mais il le fait après-coup, sous l'influence des lobbies et, une fois encore, dans la seule perspective des droits individuels des utilisateurs. Voilà la précipitation désordonnée qu'éviterait, ou contribuerait à éviter, une Haute Autorité Internationale, tout en permettant de fixer quelques grandes perspectives d'une technologie de l'esprit souhaitable en termes d'enrichissement et d'épanouissement de l'esprit humain.

La création en 1982, à Montego Bay, de l'Autorité Internationale des Fonds Marins, qui peut ici servir d'exemple, Autorité chargée de gérer ce patrimoine commun de l'humanité, présentait trois traits tout à fait remarquables. Premièrement, c'était une autorité *centralisée*, ce qui différait de l'habituelle gestion par les États membres, basée sur la diplomatie interétatique du compromis. Ceci entraînait directement une deuxième caractéristique, trop rarement mise en évidence : la logique souverainiste des États se trouvait subordonnée à ce qu'imposait la nature même de la chose à protéger, à savoir les fonds marins. Ce n'était plus la volonté des États qui s'imposait dans une logique de puissance, mais une valeur supérieure, celle de la défense responsable d'un patrimoine commun dans l'intérêt de l'humanité. Enfin, troisièmement, la notion de patrimoine commun était assortie d'un modèle économique original, qui visait à reverser une partie des bénéfices éventuels à ce qu'on appelait à l'époque les pays en développement, dans une perspective solidariste. L'objectif de l'AIFM n'était pas en effet d'interdire toute exploration, ni même exploitation, des fonds marins, mais de gérer la « Zone » au bénéfice des intérêts de l'humanité tout entière, en favorisant le développement harmonieux de l'économie et du commerce mondiaux et promouvant la coopération internationale.

Il y a certes une faiblesse constitutive de l'AIFM, et elle tient à son double mandat initial : d'une part, celui de protéger les fonds marins, et d'autre part celui d'encadrer

l'exploitation minière. Ces deux finalités paraissent à bien des égards contradictoires, surtout si l'on songe à l'outillage technique imposant, en tant que telle destructeur du milieu où elle opère, que présuppose l'exploration-exploitation de ces grands fonds. Ce double mandat reflète une difficulté juridique plus profonde, qui tient à l'absence de définition de la notion de « bien commun de l'humanité » en droit international, notion qui n'implique donc pas automatiquement une obligation de protection. Alors qu'un « patrimoine commun » peut être exploité collectivement, un « bien commun de l'humanité » devrait être protégé contre toute activité menaçant son intégrité, ce qui implique une obligation bien plus forte³³.

De plus, on a appris que ces dernières années, les intérêts purement industriels, poussant à l'exploitation des ressources sous la pression de la demande (métaux et terres rares pour les batteries électriques), se sont de plus en plus fortement infiltrées à l'AIFM, qui se trouve ainsi noyautée³⁴. Cette institution est donc loin d'être parfaite, tant dans son principe que dans sa mise en œuvre, victime qu'elle est des rapports de force économiques qui prévalent aujourd'hui dans le monde.

Mais cette dernière dérive mise à part, sa faiblesse structurelle pourrait bien se révéler être un avantage, si on la transpose à ce que pourrait être une institution de la protection de l'esprit. Car dans le cas de l'AIFM, ce qui en fait une faiblesse, c'est que des richesses écologiques se trouvent irrémédiablement détruites par l'usage des lourds engins d'extraction dont cette institution est appelée à autoriser l'usage, alors même que son autre mandat vise à les protéger. C'est pourquoi il serait important de clarifier le statut juridique des biens communs et de l'obligation de protection qu'il pourrait entraîner. Mais dans le cas de l'esprit, rien n'est détruit. La menace n'est pas en effet celle d'une destruction irrémédiable, mais bien davantage celle d'un affaiblissement général, d'une forme d'étiollement ou de perte de tonicité musculaire. L'extraction des données ne détruit l'esprit ni, à proprement parler, ne l'appauvrit au sens d'une soustraction de ressources qui finiraient par s'épuiser. Le devenir-cybernétique de l'esprit ressemble plus, sous ce rapport, à une perte progressive de biodiversité, que des mesures appropriées et prises à temps permettraient de contrer.

Par conséquent, la nouvelle Haute Autorité pourrait se satisfaire, pour l'esprit, du statut de patrimoine commun de l'humanité, sans devoir le sanctuariser en « bien commun », ce qui impliquerait des mesures bien plus restrictives et, à dire vrai, totalement irréalistes – alors qu'elles ne le seraient pas pour les fonds qu'on pourrait,

³³ Voir à ce propos: Odile Delfour-Samama, « De la notion de “patrimoine commun de l'humanité” à celle de “bien commun de l'humanité”. L'espace océanique, terrain de nouvelles expérimentations normatives et institutionnelles ? », dans *Revue juridique de l'environnement*, vol. 48, Cachan, Lavoisier, n° HS22, 2023, p. 263-270, [En ligne], <<https://www.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2023-HS22-page-263.htm>>, (Consulté le 25 octobre 2023).

³⁴ Voir l'enquête approfondie d'Eric Lipton : « Secret Data, Tiny Islands and a Quest for Treasure on the Ocean Floor », *New York Times*, 29 août 2022, <https://www.nytimes.com/2022/08/29/world/deep-sea-mining.html?action=click&module=RelatedLinks&pgtype=Article>

de manière tout à fait réaliste cette fois, interdire à toute exploitation. L'esprit n'a pas à être sanctuarisé de la sorte, parce que, immergé dans le monde, il se nourrit de tout ce qu'il s'approprie ; intervenir dans son éducation, dans sa formation, est la condition même de son développement. Ce contre quoi il faut le protéger, ce sont les intrusions *nuisibles*, les appropriations *exclusives*, le formatage *hégémonique* – tout ce dont le menace aujourd'hui son devenir-cybernétique. Être conditionné est sa condition. C'est sa grandeur et sa vulnérabilité : c'est précisément la raison pour laquelle il faut pouvoir veiller à ce qui le conditionne, et non pas seulement à ce qui lui nuit en tant qu'il est porteur de droits juridiques. Le critère doit être la vie de l'esprit, non les droits individuels.

La Haute Autorité Internationale de l'Esprit Humain ne serait donc pas soumise à la même ambiguïté que son aînée des fonds marins. Son rôle ne consisterait pas à concilier l'inconciliable (pour l'AIFM : détruire des richesses de manière écologiquement responsable), mais à veiller à des évolutions qui restent compatibles avec l'épanouissement général de l'esprit humain, dans ce qu'il a de profondément libre à l'égard de tous ses conditionnements. C'est pourquoi le point de vue d'une telle Autorité ne peut être que global : ce qui importe ici avant toute chose, c'est le « ce au nom de quoi » elle émettrait ses avis et recommandations – en l'occurrence : la vie de l'esprit humain et son environnement mental, un bien à protéger comme un bien précieux que détient en partage l'ensemble de l'humanité. Or, aujourd'hui, personne n'est habilité à parler au nom ou en faveur de ce bien-là, qui nous est pourtant le plus proche, parce que ce bien suprême est comme submergé par un océan d'intérêts particuliers, grands ou petits, qui ne servent pas les siens.

Un nouveau marqueur historique

Mais il y a une raison plus concrète qui commande impérativement la création d'une Autorité capable de parler au nom de l'esprit humain. Elle tient à la nature du processus de numérisation lui-même, plus qu'à celle du numérique en tant que tel. Les facilités innombrables qu'apportent aux humains les technologies de l'esprit pousse ceux-ci non seulement à adopter ces technologies dans tous les domaines où cela est possible, mais encore, de plus en plus, à façonner leur environnement immédiat, de manière à le rendre favorable au numérique. La science de l'ergonomie en fait des prolongements corporels, donc mentaux, de nous-mêmes ; les habitats, les moyens de transport, les lieux de travail réorganisent leur espace physique en fonction de l'utilisabilité numérique. L'architecture, mais aussi l'industrie des biens et des services, l'intègrent dès la conception. De proche en proche, insensiblement, le contexte physique lui-même amplifie donc la transformation numérique,

enveloppant notre environnement de son manteau digital. L'écosystème de notre vie quotidienne devient lui-même numérique, incitant d'autant plus les personnes à devenir des agents cybernétiques automatisant joyeusement leur agir.

En réaménageant ainsi le monde environnant, on réaménage l'expérience du monde qu'en fait chacun. Par là, c'est le fonctionnement général de l'esprit qui est affecté, lequel n'est pas la somme de tous les esprits individuels, mais une forme générale de rapport au monde qui s'installe par-delà la conscience des utilisateurs, quels que soient leurs droits.

C'est pourquoi l'esprit doit être appréhendé écologiquement, de concert avec son environnement. Celui-ci participe éminemment à son éducation, au sens large que nous avons dit. Car si l'esprit a toujours façonné son environnement, celui-ci l'a toujours façonné en retour. Telle est la raison ultime pour laquelle les éthiques individualistes, et plus encore les principes hérités de la bioéthique, sont fondamentalement impuissants à réguler le numérique en tant que tel. Ils ne font que réguler les *effets* du numérique sur les utilisateurs, sans voir que c'est le numérique lui-même, transformateur du monde dans lequel se meut l'esprit, qui pose le plus grand défi éthique à l'avenir de la condition humaine.

C'est à relever ce défi global d'une écologie de l'esprit qu'est dédiée la haute Autorité que nous appelons de nos vœux. Déclarer l'esprit humain patrimoine commun de l'humanité en est la condition juridique, mais aussi, à certains égards, politique : ce serait le signal le plus fort pour rappeler à la conscience de l'humanité toute entière qu'elle est détentrice d'un bien qui mérite d'être protégé. Individus, organisations et États devraient dès lors se sentir liés à la protection des droits de l'esprit, comme ils le sont ou devraient l'être aujourd'hui par les droits de l'homme. Jamais le poids d'une telle Déclaration, aussi symbolique soit-elle, ne devrait être sous-estimé. Ainsi, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, dans toutes ses versions successives, peut certes être critiquée, comme elle l'a été, sur bien des points, et même sur des points fondamentaux ; elle peut et doit être critiquée, mais assurément pas pour avoir été déclarée. Elle fut un marqueur historique, une nouvelle étape dans la prise de conscience de l'humanité par elle-même. C'est à ce titre, hautement symbolique, c'est-à-dire modifiant très *réellement* la perception que l'humain avait de lui-même, qu'elle reste à tout jamais mémorable.

La *Déclaration universelle des droits de l'esprit humain*, garantie par une Haute Autorité, serait une nouvelle étape sur le chemin de la conquête des conditions de l'épanouissement humain. Elle permettrait avant tout de surmonter la fragmentation qui prévaut actuellement, et qui ne fait que favoriser l'emprise du système sur les individus. Car à isoler les risques pour les analyser un à un, droit par droit, secteur par secteur, application par application et pays par pays, on perd de vue l'effet global que les technologies de l'esprit finiront par exercer sur la condition mentale des

humains en général. C'est pour appréhender cet effet global que doit être mobilisée la catégorie décloisonnante d'esprit humain, surplombant mais n'annulant pas les catégories individualistes antérieures. La Haute Autorité aura pour rôle prioritaire d'incarner ce point de vue global, et de porter au-delà des horizons étroits de l'éthique individualiste moderne et de la politique souverainiste des États la valeur supérieure de l'esprit humain, source infinie de richesse et de diversité.

La focale réaliste des lunettes du philosophe oblige toutefois à reconnaître qu'une telle institution ne pourrait avoir d'autorité, dans un premier temps, que morale. Mais ce serait déjà bien, ce serait déjà énorme. Ce serait un pas susceptible de faire solidairement prendre conscience à l'humanité toute entière de ce qui est véritablement en jeu dans l'extension des technologies de l'esprit : non pas tel ou tel droit pris isolément, mais l'esprit dans le plein exercice de ses facultés.

Ce nouveau sentiment de solidarité humaine permettrait alors au philosophe, chaussant sa focale idéaliste, de voir encore plus loin, et d'espérer qu'un jour, la vie de l'esprit épanoui, et pas seulement humain, sera vraiment le bien suprême sur lequel l'humanité, devenue confiante en elle-même, pourra veiller sans relâche.

Déclaration universelle des droits de l'esprit humain

Nous, les peuples de la Terre, rappelant la richesse inestimable de l'esprit humain et de ses accomplissements, source fondamentale de création artistique et intellectuelle, de diversité culturelle, de visions du monde et d'identité, proclamons solennellement cette Déclaration, dans l'intention d'œuvrer solidairement à la préservation et à la promotion de l'intégrité de l'esprit humain, patrimoine commun de l'humanité.

Article 1

L'esprit humain est intrinsèquement libre, inaliénable et universel, constituant le fondement de la diversité culturelle et de l'identité humaine. Conditionné par le monde dans lequel il est appelé à s'épanouir, et pour cela vulnérable, il mérite d'être protégé dans l'ensemble de ses capacités, pour le plus grand bien de tous les humains.

Article 2

L'esprit humain doit être notamment préservé contre toute intrusion nuisible, y compris celles résultant des technologies numériques, afin de garantir son intimité mentale, source de tous les accomplissements authentiquement humains. L'intimité mentale requiert également un accès équitable au repos de l'esprit et à son droit de ne pas être sollicité.

Article 3

Les nations du monde reconnaissent la nécessité d'une Autorité internationale dédiée à la protection de l'esprit humain, similaire à l'Autorité Internationale des Fonds Marins, afin de réguler et d'autoriser la mise sur le marché de technologies affectant l'esprit, dans le souci de promouvoir une cohabitation harmonieuse des humains et des technologies de l'esprit.

Article 4

Les technologies de l'esprit doivent être guidées, comme toutes les autres, par des principes éthiques, transparents et respectueux des droits humains, assurant que leur conception, mise en œuvre et utilisation bénéficient à l'ensemble de l'humanité sans causer de préjudice. A ces droits humains s'ajoute le droit à entretenir des relations naturelles avec le monde, par lesquelles l'esprit s'épanouit librement.

Article 5

L'accès équitable aux ressources liées à l'esprit, notamment l'éducation, les biens culturels et l'information, est essentiel pour promouvoir une société éclairée et guidée par des principes éthiques. En outre, l'environnement dans lequel se meut l'esprit doit pouvoir assurer le libre déploiement de ses facultés.

Article 6

Les nations du monde s'engagent à encourager la recherche et l'innovation visant à améliorer la compréhension de l'esprit humain et de l'esprit en général, qui ne se limite pas à la connaissance du cerveau, tout en veillant à ce que ces avancées bénéficient à l'ensemble de l'humanité.

Article 7

Des mécanismes de reddition des comptes et de sanctions internationales seront établis en cas d'abus contre l'esprit humain, garantissant la protection et la justice pour tous.

Article 8

Les nations du monde adoptent et mettent en œuvre cette Déclaration, œuvrant ensemble pour préserver et promouvoir l'intégrité de l'esprit humain en tant que patrimoine commun de l'humanité.

En foi de quoi, nous apposons nos signatures, reconnaissant la responsabilité commune de protéger et préserver l'esprit humain et son environnement pour les générations présentes et futures.

Remerciements

Mes remerciements vont aux membres de la Chaire Valeurs et Politiques des Données Personnelles de l'Institut Mines-Télécom de Paris, Claire Levallois-Barth, Ivan Meseguer, Maryline Laurent, Patrick Waelbroeck, qui, dans leur confiante interaction et généreuse attention, ont depuis des années éduqué mon esprit au monde numérique ;

A mon éditrice, Laurence Devillairs, qui m'a incité à écrire ce livre ;

A Martine Dumont-Mergeay, qui l'a corrigé avec une précision musicologique ;

A Stéphanie Colomb et Rocco Vitali, pour nos régulières grandes balades forestières où virevolte l'esprit ;

Enfin, à Anna Bánfi, mon épouse adorée, pour qui l'esprit n'est pas un vain mot, et à mes filles Carla et Jade, inspiratrices plus qu'elles ne le pensent, en souhaitant qu'elles portent en ce monde l'esprit aussi loin qu'elles le peuvent.

Table des matières

Avant-propos.....	3
I. L'âge des technologies de l'esprit.....	6
Des prophètes en humanité	6
Le numérique, outil universel	9
Mise au pas de la raison individuelle.....	10
Intimité mentale	13
Le devenir cybernétique de l'esprit	15
Le lien libidinal à la technique.....	18
II. Nature de l'esprit humain	21
Le cœur battant de l'esprit.....	21
Esprit et intelligence	23
Un piège pour l'esprit.....	25
III. Quelle éthique pour les technologies de l'esprit ?	27
L'orthodoxie éthique	28
L'éthique officielle européenne	29
L'idée d'une éducation de l'esprit.....	33
Une Haute Autorité Internationale de l'Esprit Humain	37
Un nouveau marqueur historique	41
Déclaration universelle.....	44
des droits de l'esprit humain.....	44
Remerciements	46